2e ANNÉE — T. 4. N° 85. — 6 Novembre 1920.



Adveniat Regnum Tuum.

La Documentation Catholique

LES QUESTIONS ACTUELLES, CHRONIQUE DE LA PRESSE, L'ACTION CATHOLIQUE et REVUE D'ORGANISATION ET DE DÉFENSE RELIGIEUSE réunies

PARAIT LE SAMEDI (40 fascicules par an, plus les Tables semestrielles)

PRIX : Un N°, 0 fr. 60. — ABONNEMENTS : Six mois, 11 fr.; un an, 20 fr. — Etranger, 12 et 22 fr.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe. (Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris, Cie N° 1668.*)

Sommaire analytique

« LES QUESTIONS ACTUELLES » et « CHRONIQUE DE LA PRESSE »

Séance publique annuelle de l'Institut de France

LE CARDINAL MERCIER
et les gouverneurs allemands de la Belgique

DISCOURS DE M. LACOUR-GAYET
de l'Académie des Sciences morales

Le 25 octobre 1920, l'Institut de France tenait sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Fr. Flameng, président de l'Académie des Beaux-Arts, qui, après avoir salué le relèvement national dont la France donne l'exemple, prononça l'éloge des membres de l'Institut décédés depuis l'an dernier.

M. le comte Paul Durrieu, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, donna lecture d'un mémoire Autour d'un « e » muet *dans un manuscrit français du début du* XVIe *siècle.*

Puis, M. Charles Moureu, de l'Académie des Sciences, exposa le rôle de la Chimie pendant la guerre, *et M. G. Lacour-Gayet, de l'Académie des Sciences morales et politiques, célébra l'attitude du cardinal Mercier en face des gouverneurs allemands de la Belgique.*

Enfin M. Louis Barthou, de l'Académie française, lut un discours sur Un Album d'autographes de l'époque romantique, *l'album de Mme des Loges.*

Nous reproduisons ci-après in extenso *le discours de* M. LACOUR-GAYET (1) :

MESSIEURS,

Au mois d'août 1914, la Belgique, paisible, innocente et neutre, vit fondre sur elle un fléau effroyable: c'était la ruée des armées de Guillaume II. Les peuples, dans l'épouvante, crurent voir les armées d'un autre Attila; ils se trompaient. Car si l'invasion des Allemands égalait l'invasion des Huns en férocité, en dévastation, en incendies, en pillages, en cruautés, en abominations de tout genre, elle la dépassait par la science du mal et l'organisation de la terreur. La Belgique s'était trouvée sur son chemin, elle avait résolu de se défendre : la Belgique fut mise à feu et à sang. Liége, Visé, Louvain, Dinant, Aerschot, Termonde, d'autres villes encore et d'autres villages, que de chapitres dans la tragédie de la Belgique martyre !

« Defensor regni »

Cependant, où était, dans le pays de la désolation et de l'esclavage, l'autorité légale ? Deux hommes la représentaient, un soldat et un prêtre, un roi et un cardinal.

Sur un petit coin des Flandres, derrière des marécages et des dunes de sable, le roi Albert Ier a groupé autour de lui tout ce qu'il a pu sauver de la petite armée nationale; il occupe quelques mètres carrés de terrain, c'est tout ce qui reste de la Belgique indépendante; mais, vrai chevalier de l'honneur et du droit, il ne désespère pas; il est sous les armes, il garde le contact avec la France, il attend.

Au cœur même de la Belgique, dans la cité archiépiscopale de Malines, à l'ombre du clocher de Saint-Rombaut, dans sa modeste demeure, autour de laquelle errent jour et nuit des patrouilles allemandes, le cardinal Mercier fait face à la tyrannie qui violente sa patrie sous toutes les formes.

Que savait-on du primat de Belgique jusqu'au jour où le drame de 1914 le projeta dans la pleine lumière de l'histoire et le présenta à l'admiration des hommes quand il était dans sa soixante-troisième année?

Professeur de philosophie à l'Université de Louvain, dans cette ville studieuse où les Allemands ont commis l'un de leurs deux plus grands crimes — l'autre s'appelle Reims, — l'abbé Mercier avait marché d'un pas assuré dans la voie que Léon XIII avait ouverte à la renaissance des études théologiques. Philosophe, savant écrivain, il était justement apprécié des esprits cultivés. Mais qui pouvait se douter que ce pur intellectuel, que ce maître du néothomisme fût aussi, au suprême degré, un homme d'action, de courage et de charité? Dans son cabinet de travail de Louvain, une inscription portait ces mots : « *Labora sicut bonus miles Christi.* Travaille comme un bon soldat du Christ. » Il l'avait souvent commentée avec ses chers étudiants. Il allait lui être donné de montrer que devant le barbare, contempteur du droit et de la justice, violateur des traités et de toutes les lois divines et humaines, il saurait combattre jusqu'au bout, jusqu'à la victoire, comme un soldat du Christ. Car il n'eut jamais, devant l'occupation étrangère, l'attitude d'un suppliant, mais bien d'un combattant. N'ayant d'autres armes que le courage, la foi, le sentiment du devoir, n'ayant d'autre refuge que la prière, il a renouvelé de nos jours l'image de ces évêques du Ve siècle qui, par la seule puissance de leur caractère religieux et par leur énergie civique, surent tenir en échec la sauvagerie des barbares d'alors. Ils avaient été les *defensores civitatis.* Le cardinal Mercier fut, sur un domaine plus étendu, le *defensor regni.*

Le Cardinal prend position devant le Barbare envahisseur

La Belgique fut tyrannisée pendant quatre ans par trois gouverneurs généraux, à l'autorité discrétionnaire et sans appel : von der Goltz, qui ne fit que passer ; le baron von Bissing, général de cavalerie, qui fut en fonctions pendant deux ans et demi, jusqu'à sa mort ; le baron von Falkenhausen, *Generaloberst,* général-colonel qui fut chassé de la Belgique par la victoire de l'Entente.

Tout de suite, au nom de la Belgique martyrisée et indomptée, le Cardinal prit position devant

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, pp. 745-753 : Recension et commentaire, par M. RENÉ JOHANNET, de la *Correspondance de S. Em. le cardinal Mercier avec le gouverneur général allemand (1914-1918)*, — et 770-773 : Réception solennelle du card. Mercier à l'Académie des Sciences morales (discours de bienvenue de M. MORIZOT-THIBAULT, et réponse du card. MERCIER).

Bissing ; de cette attitude très ferme il ne se départit jamais. Le 28 décembre 1914, il lui écrivit :

« Mon estime pour la personne de Votre Excellence, ma reconnaissance pour le souci qu'elle témoigne des intérêts religieux du pays, mon désir de ne point aggraver, mais d'alléger plutôt, si je puis, le poids de sa charge et de ses responsabilités, sont profondément sincères. Mais je considère comme un devoir de franchise d'ajouter que, quelles que soient les dispositions personnelles de M. le baron von Bissing, M. le gouverneur général représente chez nous une nation usurpatrice et ennemie, en face de laquelle nous affirmons notre droit à notre indépendance et au respect de notre neutralité. »

La Pastorale « Patriotisme et Endurance »

Personne n'a oublié la Lettre pastorale du Cardinal, intitulée *Patriotisme et Endurance,* qu'il publia à l'occasion de la fête de Noël 1914, si Noël était encore une fête dans ces circonstances si tragiques. La Lettre fut répandue en dehors de la Belgique. Lues avec passion dans tous les pays de l'Entente et dans les deux Amériques, ces pages de courage et de vérité produisirent partout des sentiments d'émotion et d'admiration. Rappelons-en quelques lignes :

« Nous avions besoin, avouons-le, d'une leçon de patriotisme. Des Belges, en grand nombre, usaient leurs forces et gaspillaient leur temps en querelles stériles de classes, de races, de passions personnelles.

» Mais lorsque, le 2 août, une puissance étrangère, confiante dans sa force et oublieuse de la foi des traités, osa menacer notre indépendance, tous les Belges, sans distinction ni de parti, ni de condition, ni d'origine, se levèrent comme un seul homme, serrés contre leur Roi et leur gouvernement, pour dire à l'envahisseur : « Tu ne passeras pas ! » Du coup, nous voici résolument conscients de notre patriotisme. C'est qu'il y a, en chacun de nous, un sentiment plus profond que l'intérêt personnel, que les liens du sang et la poussée des partis, c'est le besoin et, par suite, la volonté de se dévouer à l'intérêt général, à ce que Rome appelait « la chose publique », *res publica ;* ce sentiment, c'est le patriotisme...

» Le patriotisme, principe interne d'unité et d'ordre, liaison organique des membres d'une même patrie, était regardé, par l'élite des penseurs de la Grèce et de la Rome antiques, comme la plus haute des vertus naturelles. Aristote, le prince des philosophes païens, estimait que le désintéressement au service de la cité, c'est-à-dire de l'Etat, est l'idéal terrestre par excellence.

» La religion du Christ fait du patriotisme une loi ; il n'y a point de parfait chrétien qui ne soit un parfait patriote. Elle surélève l'idéal de la raison païenne et le précise, en faisant voir qu'il ne se réalise que dans l'Absolu. »

Le Cardinal avait recommandé à ses prêtres de lire cette Lettre aux fidèles, intégralement, « sans omission et sans coupures, quel que soit le pouvoir qui interviendrait pour donner des ordres contraires ». La première partie de la Lettre fut lue, dans beaucoup d'églises, le 1er janvier. On comprend l'état d'âme des pauvres Belges ; depuis cinq mois ils étaient bâillonnés, garrottés, traités comme un vil bétail, et voici que des paroles réconfortantes, les premières de ce genre, retentissaient à leurs oreilles.

Irritation et représailles du gouverneur allemand

Dès le lendemain matin, 2 janvier, à 6 h. 1/4, par la nuit noire, trois envoyés du gouverneur von Bissing se présentaient à l'archevêché. Le Cardinal allait dire la Messe ; il quitta ses habits liturgiques et se rendit au parloir. « Eminence, dit l'un des visiteurs, vous dites qu'on ne doit à l'autorité ni soumission ni attachement. — Pardon, je dis, au contraire, qu'on doit soumission et attachement à l'autorité légitime. Mais je dis que le pouvoir occupant n'est pas l'autorité légitime. A ce pouvoir, on doit le respect et l'abstention de tout acte d'hostilité... — Votre Eminence a-t-elle déjà envoyé la Lettre ? — Ma Pastorale ? Tous les curés l'ont reçue. — Votre Eminence a ainsi enfreint le règlement qui interdit de rien publier sans passer par la censure allemande. — J'ignore ce règlement. — Mais il a été affiché partout. — Je n'ai pas l'habitude d'aller lire les affiches. On aurait bien pu m'en faire tenir un exemplaire. »

Le Cardinal avait prévenu ses visiteurs qu'il devait se rendre le lendemain à Anvers pour présider une cérémonie religieuse. Le soir, à 9 heures, il recevait un télégramme ; Bissing le « priait » de ne pas aller à Anvers. Le Cardinal resta, en effet, à Malines le 3 janvier ; un officier et un soldat vinrent s'en assurer par une enquête sur place. Ce n'étaient là que les premières escarmouches.

Le 4 janvier, vers 7 heures du matin, le capitaine von Strempel se présentait à l'archevêché. Il apportait une lettre du gouverneur et il avait l'ordre d'attendre une réponse immédiate. Il consentit à retranscrire en caractères latins la lettre de von Bissing, qui était à peu près illisible dans ses caractères gothiques ; mais ce fut tout. Il ne quitta pas le Cardinal d'une semelle. Tout ce que celui-ci put en obtenir, ce fut de téléphoner à Bruxelles pour annoncer son retour ; il reviendrait prendre la réponse vers 6 heures du soir. Refus de Bruxelles ; le capitaine resta sur place à attendre la réponse. Le Cardinal passa une après-midi angoissante ; autour de lui, on lui conseillait de transiger. Il se recueillit quelques instants dans la prière ; puis il rédigea une lettre, qui fut remise à 6 heures du soir au capitaine.

« J'ai parlé à mes fidèles diocésains le langage d'un père qui a confiance dans ses fils. Je leur ai dit que je connais leurs douleurs et, parce que je les connais, suis à même d'y compatir. Je leur ai exposé, dans son intégralité, la doctrine évangélique sur leurs relations avec le pouvoir qui, temporairement, occupe une partie de nos provinces. Quels que soient les sentiments qui vibrent dans l'intime de vos âmes, leur ai-je dit, vous devez, dans vos actes extérieurs, respecter les règlements du pouvoir occupant, sous la seule réserve de votre conscience chrétienne et de votre dignité patriotique...

» Votre Excellence m'interroge sur mes relations avec mon Roi et avec le Roi d'Angleterre et désire savoir pourquoi j'ai invité mes diocésains à faire de la journée du 3 janvier, conformément au vœu exprimé par le Roi d'Angleterre, une journée d'exercices pieux. En vérité, Excellence, cet interrogatoire me surprend. Les actes de la vie privée échappent, si je ne me trompe, au contrôle de tous les gouvernements, et, dès lors, je me crois autorisé à demander à Votre Excellence si je com-

prends bien la portée de la question qu'elle m'adresse. Vous reconnaissez-vous le droit de pénétrer dans le domaine de mes relations avec mon souverain ou avec des souverains étrangers ? »

Supériorité de l'esprit français

Peut-on s'arrêter un instant ici pour remarquer le ton légèrement ironique, la bonne humeur parfois un peu dédaigneuse, l'esprit spirituellement acéré que le Cardinal sait glisser dans ses relations avec les Allemands et dont l'effet est de mettre les rieurs de son côté? En voici quelques exemples.

Bissing lui faisait un crime d'avoir dit : « L'heure de la délivrance approche, mais n'a pas encore sonné. » D'un ton très sérieux, le Cardinal répond: « A mon vif regret, Excellence, je ne puis pas préciser davantage la date de notre libération. Et je soupçonne que si le gouverneur général m'ouvrait un accès vers mon Roi ou me permettait d'interroger Joffre ou Robertson, von Falkenhayn ou von Hindenburg, nous n'en saurions pas beaucoup plus long... J'ai cité à mon auditoire en exemple une humble femme qui, entendant discuter les possibilités d'une conclusion prochaine de paix, avait dit : « Ah! pour nous, il ne faut rien presser; nous attendrons encore. »

Le baron von der Lancken, chef du département politique en Belgique, avait été dépêché par Bissing au Cardinal, à propos de sa Lettre pastorale du 1er octobre 1916, *La voix de Dieu*. Voici la réponse du Cardinal : « Je ne vois qu'un moyen d'entente : c'est que vous fermiez les yeux et me laissiez faire. » Ou encore : « Mais, Monsieur le Baron, le gouverneur général ne comprend donc pas le français? A vous, qui le comprenez et le parlez, de lui faire saisir le sens que ce lambeau de phrase a dans le contexte.... Ce n'est pas ma faute s'il ne saisit pas les nuances de notre langue. »

Un jour, le Cardinal reçut, d'une manière inattendue, la visite de Mgr Mittendorf, aumônier catholique en chef des armées allemandes de l'Ouest. Celui-ci lui donna lecture d'une lettre de Bissing, sans lui permettre de la prendre ni même de la lire lui-même. Le crime du Cardinal était d'avoir écrit à l'archevêque de Paris, sans avoir soumis sa lettre à la censure allemande; c'était une lettre de remerciement au très regretté cardinal Amette et aux évêques français pour leur sympathie à propos de sa Pastorale de Noël.

« Il fallait bien que je réponde, sous peine de passer pour un impoli. Or, supposez, Monseigneur, que j'eusse soumis au gouverneur général une lettre de remerciements à ceux qui, lors du conflit qui a surgi entre lui et moi, se sont publiquement mis de mon côté, qu'eût dit, que devait dire Son Excellence? Que je me moquais d'elle, n'est-ce pas? Eh bien, je n'ai pas voulu me moquer de son Excellence. Voilà tout mon tort, si tort il y a. »

Puis, tout d'un coup, le ton change:

« Notre entretien prend fin, Monseigneur ; laissez-moi en tirer une conclusion. Vous autres, Allemands, après plusieurs mois d'occupation, vous n'êtes pas encore parvenus à comprendre les Belges. Chez vous, un général commande et tous les cerveaux obéissent mécaniquement. Ici, le bon sens, le souci d'intérêts supérieurs interprètent les ordres et dictent les attitudes. »

Une chose que les Allemands ne pouvaient pas comprendre et à laquelle Bissing opposa un refus absolu, c'était que le service religieux des prisonniers politiques belges fût confié à des prêtres belges.

« Veuillez donc, un instant, vous faire la réflexion, Monsieur le gouverneur général, que des milliers de Belges se trouvent, depuis huit mois, uniquement pour avoir servi avec honneur leur pays, dans l'impossibilité morale de mettre en paix leur conscience religieuse. La confession catholique porte sur les choses les plus intimes de l'âme, et l'aveu, déjà humiliant par lui-même, qu'elle exige, les autorités militaires veulent qu'il soit livré à un homme qui, bon gré, mal gré, rappelle au pénitent le pouvoir oppresseur, l'auteur responsable de sa captivité. Est-ce humain ? Est-ce chrétien ? Qu'a donc fait à l'Allemagne cette pauvre Belgique pour être ainsi torturée dans sa terre, ses biens, la vie des plus inoffensifs de ses enfants, et maintenant dans les consciences de ceux que leur patriotisme a réduits à l'exil et à la détention ? »

Peine perdue; il y a des délicatesses de conscience qu'un gouverneur allemand était incapable de comprendre.

La Pastorale « Appel à la Prière » Nouveau conflit

Le dimanche 26 septembre 1915, le clergé du diocèse de Malines lut en chaire une nouvelle Lettre pastorale intitulée « Appel à la prière ». Le Cardinal recommandait aux fidèles de réciter avec attention la prière à saint Michel qui se dit après la Messe: « Et vous, prince de la milice céleste, nous vous en supplions, repoussez en enfer Satan et les autres esprits mauvais qui se répandent dans le monde afin de perdre les âmes. » Dans toute l'Allemagne, catholique ou luthérienne, il n'y eut qu'un long cri d'indignation et de vengeance : « Satan, mais c'est nous-mêmes. »

Quelques jours plus tard, le baron von der Lancken arrivait à l'archevêché. Il commença par donner lecture au Cardinal d'un mémoire, de quatre à cinq pages grand format, qu'il avait rédigé lui-même et que le gouverneur général avait approuvé. Le Cardinal voulut le prendre, pour mieux savoir de quoi il était accusé. Non ; Lancken avait l'ordre de ne pas s'en dessaisir, même une seconde. Le Cardinal, dont la mémoire est fidèle, résuma les quatre griefs de la note. Le premier et le plus grave était que sa Lettre était séditieuse et qu'elle excitait le peuple contre le pouvoir occupant. Le Cardinal prit l'offensive.

« Vous avez tout fait, dit-il, pour provoquer un soulèvement populaire, et le calme obstiné de nos populations vous déconcerte. — C'est nous qui avons provoqué ? C'est nous qui sommes les provocateurs ? — Oui, Monsieur, c'est vous les provocateurs, et je m'en vais vous le prouver tout de suite. Lors de la publication de ma première Lettre pastorale, qu'avez-vous fait ? Vous avez envoyé vos soldats en bicyclette, en motocyclette, à grand fracas d'automobiles, le soir, la nuit, dans tous nos paisibles villages de la Campine et de la Wallonie ; vous avez réveillé en sursaut le clergé, les sacristains, les servantes des presbytères ; vous vous êtes fait ouvrir, la menace à la bouche, parfois le revolver au poing, les églises, les sacristies, les tiroirs des meubles du clergé, avec l'espoir de mettre la main sur ma Pastorale. Ce jeu a duré plusieurs jours ; et tandis que le gouverneur général présageait dans sa lettre du 3 janvier, comme vous le faites aujourd'hui, que le peuple se soulèverait, le peuple restait calme, docile aux conseils d'endurance que nous lui prêchions. Alors, comme aujourd'hui, le

peuple belge est resté soumis, non pas à cause de vous, mais malgré vous...

» Monsieur le Baron, le cœur des Belges, sachez que vous ne l'avez pas et que vous ne l'aurez jamais. Laissez-moi vous le dire en toute franchise et ne vous froissez pas de la rudesse apparente de mon langage. Les Belges ne vous font pas de mal, ils ne vous en feront pas ; mais ils ont au cœur la haine de votre régime. Voilà la vérité ; et, après plus d'une année d'expérience, chose stupéfiante, vous semblez ne l'avoir pas encore compris.

» Voulez-vous savoir le sentiment général des étrangers à votre sujet ? Les Allemands, dit-on, ont leurs qualités, assurément ; mais ils manquent de psychologie. Et c'est bien cela ! Vous croyez que l'on gouverne le monde avec des formules abstraites. Vous vous figurez que le mode de domination qui a pu vous réussir en Allemagne doit vous réussir ici. Vous vous trompez du tout au tout. J'ai passé ma vie dans l'enseignement ; j'y ai appris que, pour faire l'éducation d'un jeune homme, il faut le connaître avant de lui appliquer des formules. Légiférer et appliquer la législation, c'est deux. Vous paraissez ignorer ces vérités élémentaires ; de là votre erreur. »

Fierté des Belges « Il n'y a rien qu'il ne faille sacrifier à l'honneur »

La fin de l'entretien porta sur l'attitude du clergé belge.

« Voulez-vous, dit le Cardinal, que je vous fasse une confidence ? — Oui, je vous écoute. — Je pourrais préciser ce que je vais vous dire, en vous citant des noms propres ; mais la discrétion m'interdit de vous les faire connaître. Il s'agit d'un personnage, et pas des moindres, de votre entourage. A un prêtre, qui s'étonnait de la fréquence des arrestations de prêtres et de religieux, cet homme politique répondit : « On se venge sur eux » de l'attitude du Cardinal. » Est-ce de la bienveillance, cela ? Est-ce de la justice ?...

» Si, par résistance, vous entendez, l'affirmation de notre droit, l'appel à la prière, privée et publique, pour obtenir la protection de Dieu sur notre pays et pour le triomphe des intérêts sacrés de notre patriotisme, alors, Monsieur le Baron, je suis obligé, en conscience, de vous dire que je continuerai à vous résister, sans fléchir. — Mais alors ? — Alors ? Tout ce que vous voudrez ! »

Lancken se leva ; puis, avant de franchir la porte, il parla au Cardinal d'une proposition qu'il avait déjà faite au chanoine Loncin, secrétaire de l'archevêché, de faire boucher un trou béant dans un mur de la cathédrale, car cet édifice religieux avait souffert du bombardement de la ville. A son grand étonnement, le chanoine avait refusé. Le Cardinal répondit qu'il y avait des églises encore bien plus éprouvées que l'église de Malines, et il ajouta :

« M. Loncin a dû vous dire que le Conseil de fabrique, dont je suis de droit le président, est composé de sept membres ; et il a ajouté, m'a-t-il rapporté, que si je votais l'acceptation du subside que vous voulez bien nous offrir, les six autres membres voteraient contre l'acceptation. A vous parler franchement, je crois que M. Loncin a dit vrai. C'est que nous, Belges, nous sommes chatouilleux ; nous revendiquons nos droits, mais nous n'aimons pas les faveurs. »

Citons encore, parmi tant d'autres, cette réponse du Cardinal à Lancken ; elle portait plus haut que ce personnage, elle atteignait en pleine figure le chancelier Bethmann-Holweg et son maître.

« Monsieur le Baron, je n'ai pour ma part, que du dédain pour tous ces sophismes auxquels votre dernière correspondance et, avec vous, certains théologiens ont recours en s'abritant derrière la *Notwehr* [légitime défense], à l'effet de justifier l'invasion de notre pays. Vous aurez beau dire et beau faire, l'Allemagne a violé son serment. Il serait plus simple de l'avouer et de le regretter que de s'évertuer à obscurcir la vérité. »

Avec ces nobles paroles du cardinal Mercier, le droit des gens et l'honneur venaient d'obtenir satisfaction. L'honneur, combien ce grand mot est ici à sa place ! Le 29 août 1920 — il y a deux mois, — on lisait, dans toutes les églises de Belgique, une lettre du Cardinal et des évêques belges ; c'était un appel émouvant pour la Pologne, au moment où l'existence de ce pays était compromise. Le mandement renfermait ces mots :

« Vingt fois pendant les années de guerre, visant les perfidies et les violences de l'ennemi, nous rappelâmes la parole vengeresse de saint Ambroise : « *Nihil præferendum honestati.* Il n'y a rien qu'il ne faille sacrifier à l'honneur. »

« Peuple belge, tu ne veux pas mourir! »

Le 7 mars 1916 — nous étions alors, en France, en pleine bataille de Verdun ; c'est le jour du bois des Corbeaux, — le 7 mars, le Cardinal publiait une nouvelle Lettre pastorale intitulée *A notre retour de Rome.* Le gouverneur général fit aussitôt arrêter, condamner et déporter en Allemagne M. Charles Dessain, bourgmestre de Malines et imprimeur de l'archevêché ; il écrivit au Cardinal une lettre très dure, qui avait tout d'un réquisitoire. Ce fut certainement l'une des occasions où il se demanda s'il ne ferait pas arrêter enfin le primat de Belgique ; il ne le fit pas. « Combien j'ai regretté, nous disait le Cardinal, que ce projet, qui a été décidé à plusieurs reprises, n'ait jamais été exécuté ! » Si le Cardinal ne fut pas traité à cet égard comme tant de prêtres et de religieux, ce ne fut certes pas par considération pour sa personne et pour la Belgique ; ce fut par peur du scandale qui éclaterait au Vatican et chez les neutres, qu'on avait tant intérêt à ménager.

Dans sa réponse à Bissing du 26 avril, très brève et très ferme, le Cardinal glissa un éloge du peuple belge :

« Votre Excellence croit les Belges crédules : combien elle se trompe ! Notre petit peuple belge est admirable de sang-froid et de ferme bon sens. Habitué à penser par lui-même, il se défie des opinions qu'on veut lui imposer sans discussion. Voilà vingt mois que ni les nouvelles alarmantes, ni la douleur des séparations, ni l'angoisse du lendemain, ni les procédés d'intimidation ne lui sont épargnés. Cependant, comment Votre Excellence n'est-elle pas frappée de l'indomptable confiance qu'il garde dans l'avenir ?...

» Voilà vingt mois que, nonobstant les souvenirs sinistres qui flottent dans notre atmosphère, malgré les vexations, les réglementations à outrance, les réquisitions et les perquisitions, les condamnations aux amendes, à la prison, à la déportation, à la mort, qui tombent dru sur lui comme la grêle, il se contient, ce beau petit peuple de Belgique; il ne courbe pas la tête et ne baisse les yeux devant

personne, mais il n'a pas encore commis un seul acte révolutionnaire.

» Son seul crime est de ne pas vouloir mourir. Et notre seul crime à nous, administrations publiques, magistrature, clergé, épiscopat, c'est de nous obstiner à penser et à dire : « Peuple belge, » dans l'union indissoluble de tes deux races, Fla- » mands et Wallons, tu ne veux pas mourir ! »

La fête nationale belge du 21 juillet 1916 « Per crucem ad lucem! »

L'allocution du Cardinal à l'église Sainte-Gudule le 21 juillet 1916 déchaîna chez Bissing une véritable fureur. C'était le jour de la fête nationale ; un arrêté d'une extrême sévérité avait défendu de la célébrer. En conséquence, ce jour-là, à Sainte-Gudule, on donna un service funèbre pour les soldats tombés au champ d'honneur. A l'Evangile, le Cardinal monta en chaire :

« Nous devions ici nous réunir pour fêter le 85e anniversaire de notre indépendance nationale.

» Dans quatorze ans, à pareil jour, nos cathédrales restaurées et nos églises rebâties seront toutes larges ouvertes ; la foule s'y précipitera ; notre Roi Albert, debout sur son trône, inclinera, mais d'un geste libre, devant la majesté du Roi des rois, son front indompté ; la Reine, les princes royaux l'entoureront ; nous réentendrons les envolées joyeuses de nos cloches, et, dans le pays entier, sous les voûtes des temples, les Belges, la main dans la main, renouvelleront leurs serments à Dieu, à leurs souverains, à leurs libertés, tandis que les évêques et les prêtres, interprètes de l'âme de la nation, entonneront, dans un élan de reconnaissance joyeux un triomphal *Te Deum*.

» Aujourd'hui, l'hymne de la joie expire sur nos lèvres...

» La date prochaine du premier centenaire de notre indépendance doit nous trouver plus forts, plus intrépides, plus unis que jamais. Préparons-nous-y dans le travail, dans la patience, dans la fraternité. Lorsque, en 1930, nous remémorerons les années sombres 1914-1916, elles nous apparaîtront les plus lumineuses, les plus majestueuses, et, à la condition que nous sachions dès aujourd'hui le vouloir, les plus heureuses et les plus fécondes de notre histoire nationale. *Per crucem ad lucem.* Du sacrifice jaillit la lumière. »

Ah ! l'admirable professeur d'énergie !

A la fin de la cérémonie, un cri jaillit spontanément de toutes les poitrines : « Vive la Belgique ! Vive le Roi ! »

Le gouverneur général infligea à Bruxelles une amende d'un million de marks et il écrivit au Cardinal une lettre communiquant un rapport de police sur la cérémonie du 21 juillet. La réponse du Cardinal fut d'une spirituelle originalité. Il se borna à transcrire sur deux colonnes juxtaposées les paroles que le rapport lui attribuait et les paroles mêmes qu'il avait prononcées : il avait écrit en entier le texte de sa prédication, et il l'avait lu en chaire, tel quel, d'un bout à l'autre. Neuf propositions étaient incriminées. Or, de la comparaison des deux colonnes, trois constatations ressortaient. 1° Quatre propositions avaient été inventées de toutes pièces ; 2° Quatre propositions avaient été mal interprétées ; 3° Une seule proposition était exacte, et dans le texte et dans le sens ; c'était celle-ci : « Un vicaire de la cathédrale vient d'être condamné à douze ans de travaux forcés. »

« Oh ! l'horrible déformation des consciences opérée par le militarisme ! »

Bissing mourut en fonctions, le 18 avril 1917. Son successeur fut le général baron von Falkenhausen, officier du type autoritaire et brutal. Il voulait séparer la Belgique en deux régions administratives pour essayer de briser l'unité morale du pays. Le Cardinal s'empressa de protester contre ce projet ; il invoqua à ce propos le protocole de la Conférence de La Haye de 1899. Falkenhausen lui répondit sèchement qu'il refusait d'entamer une discussion de droit international. Il accueillerait les demandes des évêques en matière ecclésiastique ; mais il exigeait que les membres du clergé limitassent strictement leur activité à l'accomplissement de leur ministère religieux.

C'est ce gouverneur général qui décida, lors de la réquisition des laines, que sur 450 vieillards qui étaient hospitalisés à Bruxelles par les Petites-Sœurs des Pauvres, 400 seraient privés de leur matelas. Le Cardinal, dans sa Lettre du 27 juin 1918, fit ressortir tout l'odieux de cette barbarie, venant après tant d'autres ; cette fois, son cœur éclata.

« Depuis des mois, votre personnel envahit, tantôt dans un canton, tantôt dans un autre, les hospices, les hôpitaux, les orphelinats, et met sur la paille — ou sur un mélange de je ne sais quoi auquel, en tout cas, les intéressés préfèrent la paille — les vieillards, les malades, parfois des mourants, les enfants orphelins. Ces faits dépassent tellement les limites de ce qui, chez nous, Belges, était le vraisemblable, que nous les regardions, consternés, ne pouvant y croire, même quand ils s'étalaient sous nos yeux.

» L'odieux de ces forfaits multipliés nous a tous désarmés.

» Mais, lorsque me vint l'appel des Petites-Sœurs des Pauvres, en faveur de leurs vieillards de la rue Haute de Bruxelles, je m'étais figuré, bien à tort, je le vois, que la désolation de ces saintes filles et le sort de leurs protégés pourraient encore évoquer la pitié.

» Oh ! l'horrible déformation des consciences opérée par le militarisme ! »

La libération « La force à genoux »

Mais voici que l'offensive des Flandres a commencé à la fin de septembre. La poussée qu'a déclanchée le génie du maréchal Foch est irrésistible. Les Allemands comprennent que la Belgique va être perdue ; alors, ils imaginent de partir avec un beau geste, comme s'ils croyaient effacer par là les infamies matérielles et morales dont l'histoire gardera le souvenir. Le baron von der Lancken se rendit à Malines le 27 octobre ; au nom du gouverneur Falkenhausen et du gouvernement de Berlin, il remit au Cardinal cette déclaration :

« Vous incarnez pour nous la Belgique occupée, dont vous êtes le pasteur vénéré et écouté. Aussi est-ce à vous que M. le gouverneur général et mon gouvernement m'ont chargé de venir annoncer que, lorsque nous évacuerons votre sol, nous allons vous rendre, spontanément et de plein gré, les Belges prisonniers politiques et déportés... Cette déclaration devant réjouir votre cœur, je suis heureux de venir vous la faire, d'autant plus que je n'ai pu vivre quatre années au milieu des Belges sans les estimer

et sans apprécier leur patriotisme à leur juste valeur. »

L'hypocrisie, a-t-on dit, est un hommage que le vice rend à la vertu. Il semble que la définition célèbre se présente d'elle-même à l'esprit quand on lit ces paroles doucereuses et d'une admiration si suspecte.

Le dimanche 30 octobre, le Cardinal faisait lire dans toutes les églises du diocèse de Malines cette déclaration, en recommandant aux fidèles de persévérer dans la prière, de rester calmes et dignes, et en adressant des invocations au Sacré Cœur de Jésus et à Notre-Dame du Saint Rosaire, Marie Médiatrice.

Parmi les figures morales de la guerre, l'archevêque de Malines a pris une place d'honneur. Le patriotisme et la foi ont fait de ce prêtre un héros et un victorieux. Le primat de Belgique, que l'Académie des Sciences morales et politiques s'honore de compter parmi ses associés étrangers, a bien mérité ce jugement de notre confrère M. Emile Boutroux : le cardinal Mercier fut l'homme qui, « armé de sa seule droiture, de la pureté de son cœur et de la charité évangélique, a fait mettre la force à genoux ».

A propos du cinquantenaire de la IIIe République

LE PATRIOTISME DE GAMBETTA

La vérité historique

De la *Croix* des 2, 17, 19 et 21 sept. 1920 :

Les parlementaires catholiques qui ont voté le transfert au Panthéon du cœur de Gambetta, considéré comme une « relique », n'ont pas voulu se souvenir de sa vie entièrement étrangère au christianisme quand elle ne lui était pas hostile; ils ont oublié son fameux cri: « Le cléricalisme, c'est l'ennemi! », qui pendant plus de trente ans a lancé à l'assaut des libertés de l'Eglise et des droits de la conscience catholique quiconque voulait être dans la communion républicaine. Ils n'ont voulu voir en lui qu'un patriote, et c'est au patriote seul qu'ils ont voulu décerner les honneurs du Panthéon, au lendemain de la victoire appelée par lui de tous ses vœux.

Gambetta fut-il un grand serviteur de la France?

Autant que quiconque, nous nous inclinons avec respect devant tous les grands serviteurs de la France, même quand ils sont séparés de nous « par toute l'étendue de la question religieuse », et nous trouvons juste que la patrie rende d'éclatants hommages à tous ceux qui ont contribué à sa grandeur en l'aimant d'un cœur pur.

Gambetta était-il de ceux-là?

La question étonnera ceux qui le considèrent comme une incarnation du patriotisme, comme l'homme de la Défense nationale en 1871, et de la Revanche de 1871 à sa mort, et qui chaque année vont faire aux Jardies ou à Nice un pieux pèlerinage aux lieux où il a vécu, où il est mort, où il est enterré, afin de réchauffer à son souvenir et par ses exemples leur foi patriotique. Ces « dévots » de Gambetta trouveront ma question sacrilège. Mais l'histoire impartiale n'est pas obligée de ratifier les réputations humaines, même quand elles se transforment en un culte; s'appuyant sur les témoignages écrits et oraux qui surgissent de tous côtés après la mort des grands hommes, elle les juge à son tour, et souvent elle constate que leur gloire n'a été due qu'à de fausses légendes démenties par la réalité. Le bruyant révolutionnaire sur lequel Gambetta a visiblement modelé ses attitudes et son éloquence, et que ses amis considèrent comme son précurseur, Danton, n'est-il pas chaque jour ébranlé par la critique historique sur le socle où l'avait juché, au cours du XIXe siècle, une légende savamment fabriquée? N'est-il pas de plus en plus avéré que ce parangon de patriotisme a été un concussionnaire, lanceur d'affaires et profiteur de la politique, et que ses beaux discours patriotiques n'avaient souvent pour but que de masquer auprès de ses collègues et de l'opinion ses tractations avec les « agents de Pitt et de Cobourg »? De pareilles aventures devraient rendre prudents ceux qui votent des apothéoses publiques aux grands hommes; avant de les envoyer au Panthéon, que ne font-ils au sujet de leur vie des enquêtes aussi minutieuses, aussi serrées, que les procès de canonisation à la suite desquels l'Eglise catholique décerne à ses saints les honneurs d'un culte public !

Ce procès, le Parlement ne l'a pas instruit avant de voter l'apothéose nationale de Gambetta; nous allons tenter de le faire (1).

L'arriviste forcené : la République d'abord, la France ensuite

Fils d'un père italien qui tenait sur la place de la Cathédrale, à Cahors, le « Bazar gênois », et d'une mère française, Gambetta fut de nationalité incertaine jusqu'à l'âge de vingt et un ans. Ce fut le 29 octobre 1859, pendant les vacances, qu'il fit à la mairie de Cahors la déclaration prescrite aux fils nés en France de père étranger ; dès lors, dit M. Deschanel (mais dès lors seulement), il était Français.

Il pourra aimer la France, mais son amour ne sera pas l'héritage de longues générations nées et grandies sur le sol de la patrie française; la tradition nationale ne sera pas pour lui une énergie vivante, reçue avec la naissance, mais quelque chose qui s'apprend dans les livres ou qui s'acquiert par l'effort de la volonté.

L'Italie, la patrie de son père, l'attirait autant et plus peut-être que la France, la patrie de sa mère. A dix-huit ans, il y fit un pèlerinage qui l'enchanta, il voulut même y épouser une de ses cousines italiennes; son père s'y opposa, parce qu'elle était sans dot.

En 1868, il avait trente ans. Avocat déjà célèbre par son éloquence tumultueuse et incorrecte, d'un arrivisme énergique, décidé à ravir le monde par l'audace et la violence, il se lança dans la politique, prenant vivement position contre l'Empire; ce fut alors qu'en plaidant le procès Baudin il fit en termes virulents le procès de l'Empire.

Mais, ne nous y trompons pas, sa violence était calculée, et ses éclats, ne lui faisant pas perdre son sang-froid, s'alliaient avec une entière maîtrise de soi et les calculs les plus profonds. Dans ses lettres à son père, il marquait soigneusement les étapes qui le rapprochaient de la gloire, cette gloire si convoitée, avec son cortège d'honneur, de bien-être, de jouis-

(1) Cf. *D. C.*, t. 3, pp. 258-268 : Recension du *Gambetta* de M. Paul Deschanel, par René Johannet (avec références documentaires).

sances intellectuelles et matérielles. « L'avenir se lève, écrivait-il dès 1863, et sera radieux. » Avec le sens de l'opportunisme qu'il avait déjà au plus haut degré, il n'était jamais dupe de ses propres paroles, et toutes ses outrances étaient réfléchies et voulues.

Ce fut donc de propos délibéré qu'il s'affilia à ces groupes pacifistes et antimilitaristes qui, malgré les orages qui s'amoncelaient sur l'Europe et la France, annonçaient la paix universelle, dénonçaient les armées permanentes comme des cohortes prétoriennes, support de toutes les tyrannies, et, comme le déclarait M. Ferdinand Buisson, englobaient dans un même mépris les trois livrées: la robe du prêtre, la toge du magistrat et l'uniforme du soldat. Lorsque, affrontant pour la première fois et pour son propre compte les luttes électorales, Gambetta se présenta en mai 1869 à Belleville, contre un revenant de 1848, Hippolyte Carnot, il n'hésita pas à s'approprier le programme des internationalistes et des pacifistes. « Sous forme de *cahiers*, un groupe de délégués soumit au jeune candidat (il avait trente et un ans) un programme où se trouvaient les vœux de la démocratie radicale ; en ce programme, beaucoup d'aberrations, d'utopies, d'iniquités ou de non-sens. Enfiévré d'ambition, Gambetta signe tout ; il voulait tout ce que voulaient ses électeurs, et la modification complète des impôts, et le recrutement de tous les fonctionnaires par l'élection, et la suppression des armées permanentes ! » (1)

Ce programme réclamait, en effet, la suppression des armées permanentes, cause de ruine pour les finances et les affaires de la nation, source de haine entre les peuples et de défiance à l'intérieur.

Plus tard, lorsqu'on reprocha à ce chef du Gouvernement de la Défense nationale d'avoir compromis cette Défense nationale en réclamant, un an avant la guerre, la suppression de l'armée, il dit, pour s'excuser, que, l'armée étant le soutien de l'Empire, il fallait la supprimer pour supprimer l'Empire et hâter l'avènement de la souveraineté populaire sous la forme de la République. Ces explications données par Gambetta lui-même nous prouvent, si elles sont sincères, que, s'il aimait la France, il lui préférait la République, puisque, pour hâter l'avènement de la République, il ne craignait pas de laisser la France sans défense en face du danger prussien, que dénonçaient déjà tant d'esprits clairvoyants.

M. Paul Deschanel — qui est un admirateur de Gambetta — donne une explication beaucoup plus simple, que lui a certainement suggérée sa longue familiarité avec les milieux parlementaires : « Il lui fallait, dit-il, pour entrer à la Chambre, accepter ce programme, comme il fallait prêter le serment: formalité à laquelle certaines consciences très hautes ne purent jamais se résoudre ! » (2) Dans ce cas, l'ambition de Gambetta aurait mis une sourdine à son patriotisme.

Gambetta au gouvernement de la Défense Nationale: son ambition personnelle prime l'intérêt national

« Ce fut l'honneur de Gambetta, écrit M. Goyau, lorsque son césarisme à Tours commença d'asseoir la République, de se dérober virilement aux préjugés et aux chimères de ses amis politiques et de faire prévaloir contre les exigences de leur esprit de système une politique réaliste, instrument de salut national. »

(1) De La Gorce, *Histoire du second Empire*, V, p. 483.
(2) Deschanel, *Gambetta*, p. 29.

Il en fut ainsi souvent, et plus d'un acte de gouvernement de Gambetta confirme cette appréciation de M. Goyau. Cependant, il ne faudrait pas croire que, au cours de la guerre 1870-71, Gambetta ait toujours sacrifié ses visées ou ses passions politiques aux intérêts supérieurs de la patrie.

La convention d'armistice signée entre le Gouvernement de la Défense nationale et l'Allemagne stipulait la convocation d'une « Assemblée librement élue ». Bismarck voulait traiter définitivement, non avec les hommes qui avaient été portés au pouvoir par la révolution du Quatre-Septembre, mais avec les représentants du pays. Or, un décret signé le 31 janvier 1871 prétendit frapper d'inéligibilité toutes les personnes qui, depuis le 2 décembre 1851 jusqu'au 4 septembre 1870, avaient accepté les fonctions de ministre, de sénateur, de conseiller d'Etat, de préfet ou le titre de candidat officiel. M. Deschanel reconnaît que cette mesure était parfaitement arbitraire; ajoutons qu'elle était encore plus dangereuse pour le pays.

Au moment même où, en face de l'ennemi victorieux prêt à la démembrer, la France devait affirmer son indestructible unité, Gambetta la divisait profondément par son décret d'ostracisme. Oubliant que la continuité gouvernementale est nécessaire à la vie d'une nation, il rayait de la vie publique tous ceux qui avaient précédé son Gouvernement. Mais surtout il provoquait de la part de Bismarck les plus justes protestations et risquait de compromettre une paix reconnue nécessaire. Le chancelier allemand, en effet, aussitôt après avoir connu le décret, lui télégraphia: « Au nom de la liberté des élections stipulées par la convention d'armistice, je proteste contre les dispositions émanées en votre nom pour priver du droit d'être élues à l'assemblée des catégories nombreuses de citoyens français. Des élections faites sous un régime d'oppression arbitraire ne pourront pas conférer les droits que la convention d'armistice reconnaît aux députés librement élus. »

Jules Simon reconnut le caractère arbitraire du décret et la légitimité de la protestation de Bismarck; mais Gambetta le maintint d'abord, et en face de l'ennemi on fut à la veille d'une scission au sein du Gouvernement qui avait pris la responsabilité de nos destinées ; et ce fut une troisième conséquence lamentable de l'acte de Gambetta. Tout fut rétabli par sa disparition; le 6 février, il donna sa démission.

Gambetta calculait avec trop d'opportunisme tous ses actes pour qu'on puisse attribuer à un coup de tête la mesure qu'il avait prise malgré ses collègues et malgré l'armistice. Ce qu'il avait voulu, c'était se ménager le pouvoir après la signature de la paix. Ses préfets lui avaient signalé le mouvement d'opinion qui allait donner des élections conservatrices. Pour en avoir raison, il fallait décapiter l'élément conservateur en frappant d'inéligibilité la plupart de ses chefs ; avec une Chambre même modérée, mais composée surtout d'hommes nouveaux, n'ayant jamais fait partie d'un Gouvernement, les hommes du Quatre-Septembre et Gambetta leur chef avaient chance de garder le pouvoir. Ainsi, pour donner satisfaction à ses visées ambitieuses, le « grand » patriote ne craignait pas de provoquer, en un moment si délicat, de graves complications intérieures et extérieures ; le moins qu'on puisse dire, c'est que, dans ces journées, son patriotisme manqua de pureté et, quoi qu'en pense M. Goyau, pâlit devant les exigences de l'esprit de parti, au risque de compromettre le salut national.

Dans les premières années qui suivent la guerre, il incarne l'idée de revanche

La paix signée, Gambetta se fit l'apôtre de la revanche. Au cours de la campagne électorale qui nomma l'Assemblée nationale, il se prononça pour la continuation de la guerre. Dès novembre 1871, s'entourant d'une belle élite de collaborateurs qui le reconnaissaient comme leur chef, il fonda la *République Française*, à laquelle il donnait ce programme : « Tant que nous n'aurons pas rendu à la France son intégrité, nous n'aurons pas le droit de nous déclarer satisfaits. Je suis *tout entier* à cette pensée... Je désire faire de ce journal une tribune pour la *revendication quotidienne devant l'Europe de nos droits et de nos provinces ravies*. La France est à la merci de l'Allemagne. *Nous sommes en guerre latente :* il n'y a plus ni paix, ni liberté, ni progrès possible en Europe. » (1)

Ainsi parlait-il dans le prospectus qu'il envoyait à l'Alsace-Lorraine. Ce fut précisément parce qu'il présenta la revanche comme le but essentiel de son action, et qu'il érigea la « protestation quotidienne » en un acte quasi religieux de patriotisme, qu'il suscita les attachements les plus enthousiastes, les concours matériels et moraux les plus généreux. Parmi les personnes qui lui étaient entièrement dévouées figurait Mme Adam, qui fut l'Egérie de ce mouvement républicain patriote ; son salon et sa salle à manger étaient, avec le journal, le centre de ralliement de tous ceux qui communiaient dans la pensée de la revanche.

Ses *Souvenirs* si précis, rédigés souvent au lendemain même des événements et des conversations qu'ils rapportent, nous permettent de suivre pas à pas, jour par jour, l'attitude de Gambetta dans ce rôle patriotique, et aussi les profondes déceptions qu'il causa à son amie.

Dans les premières années qui suivirent la guerre, Gambetta s'en tint à son programme de revanche et d'inlassable revendication. Au commencement de 1874, l'Alsace-Lorraine étant appelée à envoyer ses premiers représentants au Reichstag, il lui conseille de faire de la protestation l'unique programme de ses élections, et de le confier de préférence à des prêtres catholiques. Dans cette circonstance, l'anticléricalisme de Gambetta, passant au second plan, ne l'empêchait pas de voir que le clergé catholique était en Alsace-Lorraine le plus ferme soutien du patriotisme français (2). Bismarck, de son côté, considérait l'éloquent tribun comme un ennemi redoutable de sa politique, et déclarait à son ambassadeur à Paris, le comte d'Arnim, que jamais l'Allemagne ne tolérerait l'arrivée de Gambetta au pouvoir.

Cela ne dura pas longtemps. Dès la fin de 1875, il s'était demandé s'il ne serait pas habile d'entrer en relations avec Bismarck. « Il m'arrive une occasion inespérée, écrivait-il le 1er décembre. Le chancelier va venir à Paris ; il impose son voyage et il manifeste le désir de s'entretenir avec une ou deux personnalités françaises. Dois-je m'abstenir ? Est-ce réellement mon devoir de Français ? Pourtant !... Ne devons-nous pas éviter le sacrifice noble mais inutile de nos jeunes générations, dont la disparition affaiblirait la France à jamais ? »

Ce raisonnement était juste et montrait que Gambetta s'était assagi depuis le jour où, s'opposant, en février 1871, à la paix que proposait Thiers, il voulait imposer à la France épuisée le « sacrifice noble mais inutile des jeunes générations ». En 1875, il voyait plus clair ; cependant, il refusa de voir Bismarck. Les scrupules qui le retenaient encore tombèrent bientôt.

(1) Cité par DESCHANEL, *Gambetta*, p. 141.
(2) DESCHANEL, *Gambetta*, p. 164, d'après AUGUSTE LALANCE, *Mes souvenirs*.

Évolution progressive. Avances à Bismarck

Les élections du 25 février 1876, en donnant une forte majorité au parti républicain, faisaient prévoir, dans un avenir plus ou moins prochain, la disparition du Gouvernement conservateur et l'arrivée au pouvoir de Gambetta. Il oublia ses déclarations patriotiques, ses appels à la revanche. Bismarck ne tarda pas à voir qu'il pourrait s'entendre avec lui sur une politique commune d'anticléricalisme. Aussi lui fit-il faire des avances par ses journaux officieux et même officiels.

Le *Moniteur de l'Empire* publia *in extenso* le discours que Gambetta avait prononcé à Lyon, le 28 février 1876, entre les deux tours de scrutin des élections générales et dans lequel, préludant déjà à sa tactique de l'année suivante, il avait montré que l'Allemagne, aux prises avec le Kulturkampf, verrait d'un mauvais œil le succès de candidats conservateurs et catholiques ! (1) La *Post* du 9 avril célébra avec enthousiasme les élections républicaines de février comme le gage d'une reconciliation de la France et de l'Allemagne sur les bases du traité de Francfort.

Notre ambassadeur à Berlin, M. de Gontaut-Biron, qui s'était attiré la haine de Bismarck à cause de sa clairvoyance, ne manquait pas de signaler au ministre des Affaires étrangères cette faveur que l'Allemagne témoignait de plus en plus à Gambetta. Après avoir cité un article de la *Post* en date du 9 avril 1876, exaltant les résultats des élections françaises, il ajoutait (2) :

« Ma seconde observation est que le *Reichsanzeiger* reproduit souvent soit les discours de Gambetta, soit des articles de journaux radicaux. Je vous envoie un article d'un journal des bords du Rhin qui fait la même observation que moi et en tire des conséquences intéressantes.

» Je crois qu'il est bon que le Gouvernement fasse attention à ces tendances de la presse officieuse de l'empire allemand qui expliquent en grande partie *l'adhésion qu'elle donne à l'ordre de choses nouveau*. » (3)

Pour l'union avec l'Allemagne dans une politique d'anticléricalisme international

Gambetta était fortement tenté par ces avances ; dans une lettre qu'il écrivait le 27 janvier 1877 à Mme Adam, il opposait deux grands systèmes d'alliance : le premier, groupant la France, la Pologne reconstituée, l'Autriche et l'Italie, à laquelle

(1) M. Deschanel cite ce discours (*Gambetta*, p. 192), mais il oublie de dire la faveur qu'il rencontra de la part de l'Allemagne bismarckienne.

(2) « Le peuple français, disait la *Post*, en se décidant pour la République, n'a que deux choses à faire : accepter la théocratie papale ou délivrer la nation des chaînes dans lesquelles l'a tenue le clergé. *On paraît être entré dans la seconde voie...* Cela prépare UNE COMMUNAUTÉ D'IDÉES AVEC L'ALLEMAGNE qui peut devenir une paix inébranlable pour la France. »

(3) DREUX, *Dernières années de l'ambassade en Allemagne de M. de Gontaut-Biron, 1874-1877*, p. 263.

on abandonnerait « une bande de terre dans le golfe de Gênes » — c'est-à-dire Nice ; — l'autre, l'Italie, l'Allemagne et la France *unies dans une politique d'anticléricalisme international.*

« On pourrait, disait-il, gagner l'Allemagne en entrant en relations avec elle par des agents secrets capables de lui faire accepter *des vues communes en vue de la lutte qu'elle a entreprise contre l'ultramontanisme* et au point de vue des grands intérêts industriels et commerciaux.

» On pourrait, en s'appuyant sur l'Italie, lui offrir une base d'opérations autrement solide que l'alliance des trois empereurs et lui donner au nord et au sud de son empire une liberté d'action qui peut servir ses desseins aussi bien contre la Russie que contre l'Autriche ; mais une pareille politique réclamerait beaucoup de dextérité et de décision, *un sentiment nettement anticlérical,* une force d'âme capable de lutter contre les souvenirs d'un passé bien douloureux et bien récent, et je ne vois ni les hommes ni les circonstances propices pour une pareille politique. » (1)

Ne soyons pas dupes de cette fin de phrase. Le « sentiment nettement anticlérical », la « grandeur d'âme » que Gambetta invoque en face de la politique germanophile nous montrent qu'il y était rallié et nous prouvent que sa lettre à Mme Adam n'était qu'un plaidoyer en sa faveur. Mais, connaissant les sentiments russophiles et foncièrement hostiles à l'Allemagne de sa correspondante, il tâtait le terrain, lançant son idée comme un ballon d'essai, en paraissant ne pas y tenir absolument.

Le Seize-Mai : collusions avec l'Allemagne et l'Italie

Mais bientôt se présentèrent les circonstances qui firent de lui l'homme de cette politique germanophile. Le « Seize-Mai » le jeta dans les bras de Bismarck, avec lequel il eut partie liée. L'ANTICLÉRICALISME LUI FIT ABANDONNER L'IDÉE DE REVANCHE.

Le 15 mai 1877, la majorité de la Chambre des députés, conduite par Gambetta, avait voté l'ordre du jour suivant :

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure *et extérieure* du pays, constituent une violation flagrante des lois de l'Etat, invite le Gouvernement, pour réprimer cette *agitation antipatriotique,* à user des moyens légaux dont il dispose. »

Jules Simon, président du Conseil, n'ayant pas suffisamment combattu cet ordre du jour, fut renvoyé le lendemain par le maréchal de Mac-Mahon et remplacé par le duc de Broglie ; le mois suivant, la Chambre ayant voté par 363 voix un ordre du jour hostile au nouveau ministère, fut dissoute et dès lors commença, conduite du côté des conservateurs et des catholiques par le Gouvernement, du côté des 363 par leur chef incontesté Gambetta, la campagne électorale qui aboutit, avec les élections du 14 octobre 1877, au triomphe des 363.

La tactique de Gambetta fut des plus simples. L'ordre du jour accusait les ultramontains — c'est-à-dire les catholiques français — de menacer par leurs manifestations l'Italie, depuis 1870 en lutte avec le Pape qu'elle avait spolié de Rome, et l'Allemagne, qui, depuis les lois de mai de 1873-1874, persécutait les catholiques, avait rompu avec Pie IX et était en plein Kulturkampf. Il fallait donc montrer aux populations que voter pour les conservateurs c'était aller au-devant de la guerre, que voter pour les 363, c'était consolider la paix en désarmant ces dangereuses menées ultramontaines.

Mêlant les puissances étrangères à nos luttes politiques, Gambetta devait trouver des arguments en faveur de sa politique dans les menaces que feraient l'Allemagne et l'Italie à la politique « ultramontaine » de de Broglie ; et, voulant étendre à la France le Kulturkampf qu'ils avaient déchaîné chez eux, Bismarck et le ministère italien allaient s'empresser de faire ces menaces pour faire tomber sous la peur de la guerre le Gouvernement français et déchaîner en France l'anticléricalisme. Gambetta allait donc avoir dans sa lutte contre le maréchal l'alliance de l'Allemagne et de l'Italie. Une même haine de l'Eglise jeta dans les bras l'un de l'autre le vainqueur de la France et l'apôtre de la revanche.

C'est ce qui ressort d'une manière évidente des *Souvenirs* de Mme Adam, des *Souvenirs* du prince de Hohenlohe, ambassadeur d'Allemagne à Paris, de la correspondance d'un agent allemand en France, le comte Henckel de Donnersmarck, mari de la Païva, enfin des rapports officiels de notre ambassadeur à Berlin, M. de Gontaut-Biron.

Alliance avec Bismarck : anticléricalisme et désarmement

Le maréchal de Mac-Mahon avait renvoyé Jules Simon et prorogé le Parlement le 16 mai 1877; or, dès le 30 juin, notre ambassadeur écrivait:

« X... est venu à moi ce matin, se disant chargé d'une commission de M. W... actuellement à Ems ; W... m'a fait exprimer ses regrets de ne pas me connaître, le désir qu'il en aurait; mais il ne le réalisera pas, car, comprenant la délicatesse de ma position, il craindrait de me compromettre. Il me fait dire QU'IL SAIT SUREMENT *que M. Gambetta est en communication avec la chancellerie allemande* (ou le prince de Bismarck); donc il est aisé de conclure que la *campagne contre le ministère français est ainsi menée d'accord entre eux.* »

Dans sa lettre au ministre des Affaires étrangères, duc Decazes, M. de Gontaut-Biron dit que W..., c'était Windthorst, le chef du Centre catholique allemand. Ce renseignement devait être confirmé, six mois plus tard, à notre représentant par lord Russell, ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin. Gontaut-Biron écrivait le 20 décembre cette conversation qu'il avait eue avec lui:

« Savez-vous que tous ici (les diplomates) nous regardons comme certain, à savoir que M. Gambetta est en relations, depuis longtemps déjà, avec le prince de Bismarck? *Et il se sera mêlé certainement de vos élections.*

» — Je m'en doutais, repris-je ; cet été même, un membre important du Parlement allemand me l'a fait certifier par un ami intermédiaire. Comment pourrais-je en être étonné, quand nous avons lu la polémique ardente de la presse officieuse? Et je lui ai fait observer combien l'intervention de la presse étrangère, en particulier de la presse allemande, avait été nuisible aux conservateurs et favorable aux républicains. »

Ces relations, que Gambetta cacha soigneusement à Mme Adam, dont il craignait la réprobation — elle ne les connut qu'au mois d'août, — il les entretenait avec le chancelier de fer par l'intermédiaire de l'ambassadeur officiel de l'Empire allemand, le prince de Hohenlohe, et par son agent officieux, le chef de la propagande allemande en France — une

(1) Mme ADAM, *Nos amitiés politiques avant l'abandon de la revanche,* p. 437-443, où cette lettre de Gambetta est publiée *in extenso.*

sorte de Marx de Mannheim, — le comte Henckel von Donnersmarck.

Réunie après une prorogation d'un mois, la Chambre des députés avait voté par 363 voix une motion de défiance contre le ministère du Seize-Mai et refusé d'entrer en rapports avec lui (18 juin 1877); et à cette déclaration de guerre le maréchal de Mac-Mahon et son premier ministre, le duc de Broglie, avaient répondu en prononçant le 26 juin la dissolution de la Chambre.

Huit jours après, le 2 juillet, Gambetta se faisait présenter par M. Thiers à l'ambassadeur allemand, qui en informait en ces termes son gouvernement (1) :

« Hier, M. Thiers vint me trouver et me dit: « Voulez-vous venir avec moi aujourd'hui pour » causer avec Gambetta ? Il viendra à 11 h. ½. » Naturellement, j'acceptai et nous allâmes. Gambetta était déjà là lorsque j'entrai dans le beau cabinet de Thiers. Nous nous saluâmes et prîmes place, Thiers d'un côté, moi de l'autre, Gambetta en face de nous deux. Nous parlâmes de toutes sortes de choses: de la guerre de Turquie, de l'Angleterre, etc. Puis Thiers raconta ses vieilles histoires sur Metternich, Talleyrand et Louis-Philippe...

» Je profitai d'un silence pour interroger Gambetta sur les perspectives des élections. Il affirma que, depuis 1789, il n'y avait pas eu d'élections aussi graves, que la France était résolue à abattre les ennemis de la République et y réussirait. Il dit des cléricaux qu'ils n'auraient pas d'appui en France si la haute bourgeoisie n'était responsable de leur progrès. Il est d'avis qu'il faut détruire les Congrégations et expulser les Jésuites. *Gambetta produit une bonne impression. Il est poli et aimable, et en même temps on reconnaît chez lui l'homme d'Etat énergique et résolu.* »

Ces dernières phrases montrent qu'on s'était parfaitement entendu et que Gambetta, pour faire des élections anticléricales, aurait la sympathie et l'appui de l'Allemagne, qu'il était venu demander dans le cabinet de Thiers à Hohenlohe.

Bismarck fut enchanté de cette aubaine, car, en échange de son appui, il pourrait obtenir le désarmement général, avec son corollaire forcé, l'acceptation définitive du démembrement de la France et l'abandon de la revanche. C'est ce que vint demander le mois suivant à Gambetta celui qui était déjà ce qu'il fut toujours, l'auxiliaire de la politique de Bismarck, Francesco Crispi, président du Conseil italien.

« Dans les premiers jours d'août (1877), écrit Mme Adam, Gambetta vint me raconter en détail son entretien avec Crispi. *L'anticléricalisme les a rapprochés.*

» Crispi répète à Gambetta ce qu'il dit lui-même sans cesse, que le clergé et l'armée sont les ennemis des gouvernements démocratiques. — Vous qui avez retrouvé Milan et Venise, lui répond Gambetta, vous pouvez combattre l'esprit militaire, mais nous qui avons perdu l'Alsace et la Lorraine, nous ne le pouvons pas. »

Jusque-là, c'est fort bien ! Mais il suffit de bien peu pour faire perdre à Gambetta cette attitude.

« Le militarisme ne nous séparerait pas, réplique Crispi, *si vous admettez un désarmement général.* Je vais voir Bismarck pour lui en parler.

» — Et qu'avez-vous répliqué? demandai-je avec angoisse.

» — Mais j'ai dit à Crispi que *Bismarck seul pouvait imposer le désarmement.*

» JE M'INDIGNE. Comment! lui, Gambetta, lui, notre *défenseur national,* admet qu'on parle de désarmement général avant que nous ayons repris par les armes notre Alsace et notre Lorraine!...

» — Ma chère amie, me répond Gambetta, le désarmement général est impossible, et il serait agréable, puisque Crispi est féru de cette idée, de voir comment lui et le chancelier de fer s'embarrasseraient dans les fils de cette quenouille. En bonne diplomatie opportuniste, il faut savoir se servir de ce qui vous vient sous la main.

» — On ne se sert pas d'un Bismarck !

» — Qui sait? C'EST PEUT-ÊTRE LUI QUI NOUS DONNERA LA RÉPUBLIQUE. »

Et après avoir rapporté cette conversation, qui « lui laisse, dit-elle, une impression pénible », Mme Adam, qui connaît à fond Gambetta, porte ce jugement, qu'on ne saurait assez méditer : « *La politique, les luttes du présent dominent en lui les souvenirs ardents du passé. Il songe uniquement à vaincre les gens du Seize-Mai, « les ennemis de la République ».* Dans la bataille, j'ai peur qu'il accepte toutes les alliances et toutes les neutralités ! » (1)

Aux élections du 14 octobre 1877, les républicains l'emportent sur les conservateurs grâce à l'appui de Bismarck

L'alliance entre le représentant de l'Allemagne et le chef des 363 était, dès lors, un fait accompli, et elle joua au cours de toute la campagne électorale. Hohenlohe donna à Gambetta l'appui de ses menaces contre la France, la sommant de se séparer du Gouvernement conservateur qui combattait Gambetta. C'est toujours Mme Adam qui nous le rapporte, elle, l'Egérie des 363. « Georges Bibesco me répète une conversation du prince de Hohenlohe, qui aurait dit : « Si les conservateurs et Mac-Mahon, c'est-à-dire l'armée, prennent une trop grande place dans le pays, l'Allemagne fera la guerre. » (2)

D'autre part, quand il était utile aux 363 de se targuer des sympathies de l'Allemagne, Hohenlohe faisait toutes les démarches que lui demandait Thiers d'accord avec Gambetta. Le 9 août, lorsque la bataille électorale battait son plein, Thiers alla voir Hohenlohe, qui rapporta à Bismarck cette partie de leur conversation : « Je lui demandai s'il convenait que je l'aille voir à Dieppe (où il allait prendre ses vacances). — Pour sûr, m'a-t-il répondu; car le pays y verra une preuve QUE LE PARTI RÉPUBLICAIN EST AVEC L'ALLEMAGNE, ET L'ÉTRANGER EN GÉNÉRAL, EN MEILLEURS TERMES QUE LE GOUVERNEMENT ACTUEL. » Mais comme il s'en ira probablement à Saint-Germain, c'est là et non à Dieppe que je lui ferai ma visite ! » (3)

Intimité du tribun français avec l'agent de Bismarck Henckel de Donnersmarck

En même temps que Thiers était en si bons termes avec l'ambassadeur d'Allemagne, Gambetta entretenait les relations les plus suivies avec l'agent officieux de Bismarck, le comte Henckel von Donnersmarck, ancien préfet allemand de Metz, qui

(1) HOHENLOHE (Prince de), *Mémoires*, II, p. 403.

(1) *Après l'abandon de la Revanche*, pp. 29-31.
(2) *Ibid.*, p. 31.
(3) *Mémoires du prince Clovis de Hohenlohe*, II. p. 450
L'ambassadeur allemand était bien renseigné ; ce fut, en effet, à Saint-Germain qu'alla Thiers pour y mourir trois semaines plus tard, le 3 septembre 1877.

menait grand train à Paris avec la fortune colossale que lui avait apportée la Païva. Au lendemain des élections françaises, le 17 octobre, de son luxueux château de Pontchartrain, Henckel von Donnersmarck mettait Bismarck au courant de son intimité avec Gambetta :

« Au cas où le renseignement pourrait être utile aux projets de Votre Excellence, je m'empresse de vous informer que mes relations avec Gambetta sont telles qu'il vient me rendre visite à la campagne, où je réside en ce moment. La loquacité du méridional donne avec lui plus d'occasions d'écouter que de parler soi-même. »

Henckel von Donnersmarck n'exagérait pas.

Dès le mois d'août 1877, Mme Adam écrivait : « Mon très noble ami le prince Georges Bibesco, qui, comme moi, aime la France, qui hait nos ennemis comme les siens, m'arrive un matin très indigné de l'importance que prend à Paris Henckel de Donnersmarck ; on va chez la Païva, chez l'agent de Bismarck !... Il se trame quelque chose pour circonvenir Gambetta, le compromettre, le briser. »

Le lendemain exactement du jour où Donnersmarck se vantait de son intimité avec Gambetta, le 18 octobre, Spuller, tout scandalisé, venait la décrire à Mme Adam :

« Le 18 octobre — je ne puis en oublier la date, — Spuller m'arrive dans un état d'agitation extrême, avec des phrases comme celle-ci : « J'hésite à vous » dire, je n'ai pas le courage de vous dévoiler les » graves choses que je ne puis cependant confier » qu'à vous seule. »

» Je suis forcée de lui arracher une à une ses confidences.

» Gambetta a vu d'abord la Païva à Pontchartrain. La drôlesse l'a flatté. Il a été ébloui par le luxe de l'habitation.... Depuis, il voit fréquemment Henckel de Donnersmarck ; il s'entend avec lui ; IL LIE PARTIE AVEC LA POLITIQUE DE BISMARCK, NOTAMMENT A PROPOS D'ANTICLÉRICALISME.

» Gambetta voit aussi le prince de Hohenlohe. Ces derniers jours, il a passé toute une soirée à l'ambassade d'Allemagne ! Lui, Spuller, a dîné avec Gambetta chez la Païva ! Le Henckel a trouvé de bon goût, vers la fin du repas, de dire à ses invités, tous Français, d'un air dégagé : « Nous vous avons » si joliment brossés en 1871 !... »

» Spuller s'est levé pour fuir l'odieuse maison. Gambetta, d'un regard et d'un geste, l'a forcé à se rasseoir.

» Je n'en puis douter, ce ne sont plus des on-dit, des insinuations d'adversaires. Je l'entends de mes oreilles affirmer par Spuller : « Gambetta dîne chez » la Païva, il dîne à la table du plus violent germa» nisateur de l'Alsace-Lorraine.

» — Oui, reprend Spuller, cet Henckel s'est vanté » à Gambetta d'avoir fait répandre des bruits de » menace de guerre par les journaux allemands, *et,* » *par là, d'avoir apporté l'appoint de M. de Bismarck* » *au succès des élections.* C'est encore le même » Henckel qui prétend avoir eu l'idée du projet » de désarmement préconisé par Crispi, auquel » Gambetta se serait, paraît-il, rallié après des » échanges de vues avec Bismarck, par l'entremise » d'Henckel ! »

Et comme atterrée devant ces révélations qui faisaient tomber son idole du piédestal où l'avait juchée son patriotisme, Mme Adam s'efforçait de douter :

« — Non ! non ! lui dit Spuller, le sacrifice est consommé dans l'esprit de notre chef. LA POLITIQUE, EN LUI, DOMINE LE PATRIOTISME A CETTE HEURE !

» Après le départ de Spuller, ajoute Mme Adam, j'ai un accès de véritable désespoir ; quelque chose agonise en moi ! »

L'idée de revanche abandonnée
Sollicitude de Bismarck pour Gambetta

Si Mme Adam agonisait, l'ambassadeur allemand exultait, car en lançant, d'accord avec Gambetta, la France dans le Kulturkampf dont l'Allemagne constatait chez elle les effets désastreux, il la paralysait pour de longues années dans une guerre civile qui, pour ne pas être sanglante, n'en était pas moins réelle et la détournait de l'œuvre de réparation et de revanche. C'est ce qu'il exposait à son empereur, au lendemain même de ces élections du 14 octobre 1877, qui avaient été obtenues en grande partie par la coopération de Gambetta et de Bismarck. Conservateur par nature d'esprit et par métier, Guillaume Ier s'effrayait de ce succès des républicains et des radicaux : « Je me permis, écrit Hohenlohe, de contester le bien fondé de ses craintes et déclarai, en outre, que je ne croyais pas que la République de Gambetta se lançât dans une guerre contre l'Allemagne ; car, pour mener une guerre, il fallait un pays fort à l'intérieur, de l'union et des alliances : Gambetta, obligé d'engager la lutte contre les cléricaux, provoquerait un conflit autrement redoutable que notre Kulturkampf. IL SERAIT DONC TROP OCCUPÉ A L'INTÉRIEUR POUR SONGER A NOUS FAIRE LA GUERRE... L'empereur prêta grande attention à mes explications, mais ne parut pas convaincu. » (1)

Tout autre était le sentiment de Bismarck, plus grand politique que son souverain. Huit jours après l'entretien d'Hohenlohe avec Guillaume Ier, il faisait féliciter par son fils Henckel von Donnersmarck des relations qu'il entretenait avec Gambetta :

« Mon père, lui écrivait le comte Herbert de Bismarck le 30 octobre 1877, me prie de l'excuser auprès de vous de ne pas répondre de sa propre main (à la lettre citée plus haut du 17 octobre). L'état de sa santé exige en ce moment des ménagements...

» *Les relations que vous entretenez avec Gambetta sont du plus haut intérêt pour mon père. Mon père n'estime pourtant pas qu'il soit profitable ni prudent pour Gambetta lui-même de faire parvenir à celui-ci, même par votre intermédiaire, des communications ou des instructions.*

» Si l'on venait à savoir en France ou même seulement chez les républicains que Gambetta a la moindre relation avec le chancelier de l'Empire allemand, il est plus que probable que le fait lui nuirait, non pas seulement auprès de ses compatriotes en général, mais aussi dans son propre parti. » (2)

Cette touchante sollicitude de Bismarsk est écrasante pour la mémoire de Gambetta. Fallait-il que le « grand patriote » fût précieux au chancelier de fer pour que Bismarck prît tant de précautions

(1) HOHENLOHE, *Mémoires*, II, p. 409. Il disait vrai. Le Kulturkampf allemand n'a duré qu'une dizaine d'années ; celui qu'a déchaîné Gambetta, en 1877, se calme à peine après plus de quarante ans de discordes intestines ; encore a-t-il fallu pour cela le cataclysme terrible de la grande guerre.

(2) Cette lettre de Herbert de Bismarck a été publiée *in extenso* (après avoir été traduite par Jacques Bainville) dans *la République de Bismarck*, de M. DE ROUX, pp. 45-49.

pour ne pas le casser ! Par un rapprochement fatal, elle évoque l'intérêt que témoignaient, au cours de la dernière guerre, les Allemands pour celui qu'ils appelaient « notre homme ». Alors le Gouvernement impérial recommandait à ses journaux (consignes de presse) et à ses agents de ne pas compromettre par des appréciations bienveillantes M. Caillaux (1) comme jadis Bismarck faisait un devoir à un Donnersmarck de ne rien faire qui pût trahir ses relations avec Gambetta.

Pour maintenir son allié sous le charme, Bismarck le flattait en le désignant comme l'homme politique le plus considérable et le plus influent de France, et il faisait appel à ses passions anticléricales.

Services rendus par Gambetta à l'Allemagne

Politique réaliste, le chancelier voulut tirer profit pour l'Allemagne de la victoire électorale qu'il avait aidé Gambetta à remporter. Sa bête noire était notre ambassadeur Gontaut-Biron, qui, à maintes reprises, avait démasqué ses projets et les avait tenus en échec grâce à la confiance que lui témoignaient l'empereur et l'impératrice. Pour le règlement de la question d'Orient qui allait se faire dans un Congrès européen, il avait besoin d'un ambassadeur français docile, partageant, contre la Russie qu'il voulait détacher de la France, les préjugés de Gambetta.

Aussi, dès le milieu de novembre, Henckel von Donnersmarck, connaissant bien ses désirs, demandait à Gambetta — qu'il appelait « le Père Joseph du Gouvernement », pour marquer sa toute-puissance occulte — le rappel de Gontaut-Biron. Il l'obtint le mois suivant, et le 23 décembre 1877 il en rendait compte à Bismarck...

Henckel était tellement satisfait de ce résultat qu'il travaillait à établir une entente cette fois officielle et toujours par l'anticléricalisme... Il écrivait à Bismarck que les précautions qu'il lui avait recommandées étaient désormais inutiles, vu la toute-puissance que donnait à Gambetta la confiance absolue qu'avait en lui son parti et ses sentiments nettement germanophiles :

« Le « Père Joseph » du Gouvernement actuel, l'homme sur qui repose la majorité parlementaire, vous apportera dans leur extension la plus large l'empressement et le concours de la France, pour réaliser ce qu'il estime nécessaire à l'établissement de relations régulières et confiantes en Europe et à la solution de la crise industrielle et commerciale : à savoir une politique commune de l'Allemagne et de la France contre Rome, le rétablissement d'un régime de confiance entre les deux pays, une entente réciproque sur le budget de la guerre ! » (2)

JEAN GUIRAUD.

Défense du patriotisme de Gambetta

La thèse exposée par M. Guiraud dans les pages qu'on vient de lire n'est pas universellement admise — nul de nos lecteurs ne l'ignore.

Au moment même où s'achevait la préparation du présent fascicule de la *D. C.*, la *Revue des Deux Mondes* (3) nous apportait une défense du patriotisme de Gambetta, par M. Gabriel Hanotaux, de l'Académie française.

M. Hanotaux a été admis dans l'intimité du tribun. Il a été « fasciné » par lui. « Je suis, dit-il, de ceux qui ont conservé l'empreinte. » Il lui doit d'avoir été lancé avec succès dans la carrière diplomatique. De tout cela est née une admiration reconnaissante.

Trois traits essentiels, d'après lui, caractérisent Gambetta : le méridional, le maître des « couches nouvelles », le patriote.

Méridional, Gambetta eut en partage le talent, qu'ont toujours montré ses compatriotes, d'organiser, de gouverner la France.

Démocrate, le tribun appela au gouvernement du pays les « nouvelles couches » sociales éduquées par le suffrage universel, formées par « les bourgeois des petites villes, des bourgades, des villages, tout ce qui sort immédiatement de la classe populaire et qui n'est séparé du peuple proprement dit que par une ou deux générations, — personnel auquel le fils de l'épicier de Cahors appartient » (p. 16)

Mais voici le trait le plus difficile, semble-t-il, à justifier : Gambetta patriote. M. Hanotaux pose en principe qu' « il est autant de manières d'aimer sa patrie qu'il est de patries diverses » (p. 17). De plus, l'amour de la patrie revêt des formes différentes selon la diversité des temps. Ainsi, « Gambetta vint en un temps où la France devait être aimée d'une manière nouvelle, en raison de tout ce qu'elle avait souffert » (p. 11). Il l'aima « avec opportunité » (p. 22). Cette patrie démembrée, meurtrie, abandonnée, comment fallait-il l'aimer, la servir ?

Il y avait d'abord la manière classique : le travail diplomatique, les longues préparations, les dissimulations, de manière à gagner le but, selon le précepte du cardinal de Richelieu, « comme les rameurs, en lui tournant le dos » (p. 19).

On pouvait, par ailleurs, envisager « le prompt déchaînement de la revanche, le risque d'une crise violente et désespérée où la France jouerait son va-tout, en sautant à la gorge de son vainqueur » (p. 19).

Gambetta, par sa résistance à la « capitulation » de Jules Favre, paraissait l'homme de la revanche. Il n'en fut rien. Il ne suivit ni l'une ni l'autre tactique absolument, mais l'une et l'autre simultanément. Son patriotisme est dépeint par sa phrase célèbre au sujet de la revanche : « N'en parler jamais, y penser toujours. »

La revanche, il la veut, mais il la veut « préparée ». C'est à cette préparation qu'il consacra ses efforts et son habileté de diplomate : détacher l'Autriche de la Prusse, rapprocher l'Italie de la France, s'allier à la Roumanie, « suivre les destinées de la Russie » (p. 21), s'assurer même l'appui du Saint-Siège (p. 22), tel fut son plan.

Et il le poursuivit en se pliant aux exigences « diplomatiques ». Le tribun se transforma au point de pouvoir être « de plain-pied avec n'importe quel personnage européen ». Même, il ne se refusait pas à l'idée de se rencontrer avec Bismarck. De plus près, il eût plus exactement mesuré « le monstre ». (p. 22). De fait, il s'abstint.

En un mot, le patriotisme de Gambetta consista à préparer la France à la prochaine guerre, qu'il sentait inévitable mais qu'il voulait reculer le plus longtemps possible.

« C'est ce patriotisme nouveau, ce feu sous la cendre, cet enthousiasme dompté attendant son heure, que la parole de Gambetta sut nourrir en lui-même et répandre autour de lui. » (P. 23.)

---

(1) Cf. *D. C.*, t. 2, p. 413, et t. 3, pp. 293-295.
(2) DE ROUX, *op. cit.*, pp. 50-51.
(3) Livraison du 1. 11. 20, pp. 5-24.

Médaillons contemporains

LE CARDINAL DUBOIS

De la *Revue Universelle* (15. 10. 20) :

La Bretagne avait donné à Paris le cardinal Richard et la Normandie le cardinal Amette. Leur successeur est originaire du Maine; nos provinces de l'Ouest ont le droit d'en éprouver quelque orgueil. Si l'on consultait un *Ordo* de l'époque où le futur cardinal Labouré dirigeait le diocèse évangélisé par saint Julien [diocèse du Mans], on y trouverait plusieurs noms dont s'honore aujourd'hui l'Eglise de France : Mgr de Durfort, évêque de Poitiers ; Mgr Mélisson, évêque de Blois; Mgr Charost, archevêque-coadjuteur de Rennes; enfin le cardinal Dubois. Ce même diocèse abritait la Congrégation des Bénédictins de Solesmes, où, près d'un demi-siècle auparavant, avait vécu Dom Pitra, qui devint cardinal évêque de Frascati, pépinière de science, d'art et de piété, dont les beaux chants grégoriens attiraient les amoureux de la pure liturgie. Tout porte à croire que l'abbé Dubois, jeune vicaire au Lude et à Brûlon, y allait en pèlerinage et qu'il y a puisé ce culte pour la prononciation romaine du latin qui devait plus tard lui rendre si facile et si doux l'accomplissement des instructions de Pie X.

« Moine, disait autrefois au prieur de Solesmes un seigneur de Sablé, si je ne craignais Dieu, je te jetterais dans la Sarthe ! — Monseigneur, répondit le moine, si vous craignez Dieu, je n'ai rien à craindre. » Les ministres de 1901 ne craignaient pas Dieu, et s'ils n'ont pas jeté les Bénédictins dans le fleuve, ils les ont contraints de se réfugier en Angleterre. L'un de ces ministres était un député du département, M. Joseph Caillaux. Les campagnes l'avaient élu, moins pour ses opinions qu'en souvenir de son père, qui était conservateur. Et puis, tout de même, elles ne détestaient pas d'avoir un député républicain dans un arrondissement dont la plupart des représentants au Conseil général étaient des gentilshommes royalistes. Le Manceau se dit qu'on a besoin de tout le monde ici-bas et que ni le château n'est à dédaigner ni la préfecture. Il est né malin: M. Caillaux s'est perdu pour avoir poussé l'habileté jusqu'à la ruse la plus basse et à la plus cynique impudence.

Ses qualités de gouvernement

Du caractère manceau Mgr Dubois avait pris, au contraire, ce qu'il contient de meilleur: la finesse. Finesse de l'homme qui connaît les hommes, qui ne les trompera pas, puisqu'il est prêtre, et qui n'entend pas non plus se laisser tromper. La naïveté peut avoir ses grâces, et l'on s'incline devant l'illusion touchante de ce religieux [le R. P. Maumus] qui louait la grande âme de Waldeck-Rousseau, ou de ce journal catholique [l'*Univers*] qui annonçait en 1898 une victoire pour les idées de Léon XIII parce que M. Caillaux avait battu le duc de Doudeauville.

Mais une si noble candeur est déplorable chez ceux qui ont mission de gouverner. Promu, vers la quarantaine, vicaire général de son diocèse natal, Mgr Dubois révéla tout de suite des qualités de gouvernement. La situation était difficile. M. Caillaux, flattant à la fois Dieu et le diable, l'Eglise et le café du Commerce, tendait des pièges à chaque pas. L'évêque était un homme pieux et bon, d'une distinction parfaite et de sentiments élevés, mais qui n'était pas fait pour déjouer les embûches de la politique. M. Caillaux se targuait d'être son ami : en quoi il mentait. Quelques-uns le croyaient, un plus grand nombre le répétaient sans le croire, et le pauvre évêque, accablé de reproches qu'il ne méritait pas, se rongeait de chagrin à en tomber malade. Peut-être une ou deux démarches imprudentes, une ou deux visites accueillies sans méfiance avaient-elles donné lieu à ces faux bruits.

M. Caillaux n'aurait pas été fâché de se dire en même temps l'ami du vicaire général, mais Mgr Dubois était sur ses gardes et ne fournit pas le moindre prétexte aux racontars de l'intrigant. Bientôt, il fut appelé au siège de Verdun. M. Caillaux, toujours empressé à faire valoir ses prétendus bienfaits, se vanta de l'avoir fait évêque. C'était encore une contre-vérité; mais on peut être assuré qu'il le vit partir sans regrets.

Transplanté dans la Meuse, Mgr Dubois ne tarda pas à y manifester ses dons de chef. C'est une entreprise fort délicate que d'avoir à manœuvrer sur un terrain qu'on ignorait la veille et si différent de celui qu'on vient de quitter. D'aucuns n'y arrivent qu'après un long apprentissage. Mgr Dubois n'a jamais eu beaucoup de temps devant lui, puisque la volonté du Souverain Pontife l'a transféré en quelques années de Verdun à Bourges, de Bourges à Rouen, de Rouen à Paris. Il est rare qu'un prélat français ait occupé tant de sièges. Cela prouve précisément, s'il est permis d'employer une expression profane, qu'il a « réussi » très vite, et partout, puisque à chaque vacance d'un poste plus important Rome fixait aussitôt sur lui les yeux.

Pendant la guerre, Benoît XV, désireux de donner à notre pays une marque spéciale de sa bienveillance, fit entrer trois Français dans le Sacré-Collège; cette fois encore, Mgr Dubois se trouvait tout naturellement désigné. Il fut nommé cardinal, avec le titre de *Santa-Maria in Aquiro*. C'est une petite église toute proche de la place Colonna. Quand je suis à Rome, j'y pénètre chaque matin: le portrait du cardinal titulaire, selon l'usage, est cloué au mur, et fait vis-à-vis au portrait du Pape régnant; on respire comme un air de France à contempler cette physionomie affable, souriante, franche, où domine cette finesse dont nous parlions tout à l'heure. Et l'on n'a pas de peine à comprendre qu'il ait moissonné les succès sur son passage.

La séduction naturelle au service de principes qui n'hésitent pas à s'affirmer

Mais il n'en est pas d'un évêque comme d'un candidat aux élections législatives. Celui-ci peut se contenter de plaire: on demande à l'évêque des vertus plus solides. Chez le cardinal Dubois, la séduction personnelle est au service de principes très francs et qui n'hésitent jamais à s'affirmer. Pie X, qui le tenait en grande estime et affection, l'avait désigné, en 1912, pour prendre part, comme « modérateur », si on ose dire, à la *Semaine sociale* de Bourges (1). Les fortes vérités qu'il émit à cette occasion méritent de rester dans toutes les mémoires: « L'Eglise, dit-il, est une société hiérarchique, c'est-à-dire fondée sur l'autorité. Là est sa véritable assise. Elle combat les sophismes menteurs mis en honneur par la Révolution. Elle n'admet pas cette égalité menteuse ni cette vague fraternité qui s'écartent de la réalité totale. L'autorité est nécessaire à toute société, la liberté n'est pas la licence. » Il disait encore :

(1) Plus exactement de Limoges. (Note de la *D. C.*)

« Montrez, Messieurs, que vous savez assurer la conservation des traditions qui sont l'honneur de l'humanité et la base des plus solides assises sociales. L'étatisme est une hérésie néfaste... La Révolution a détruit les organisations professionnelles, elle a séparé le capital du travail, il s'agit de les réunir à nouveau. »

Dans un autre ordre d'idées, c'est aussi une vigoureuse affirmation doctrinale que sa lettre à M. de Lamarzelle (27 février 1917) pour protester contre l'incorporation dans les troupes combattantes des ecclésiastiques soldats qui n'y étaient pas encore versés. Que l'héroïsme du clergé français sur les champs de bataille ait suscité des résultats heureux, personne ne le conteste; mais il importait de rappeler les droits de l'Eglise, qui sont imprescriptibles: « L'immunité ecclésiastique, écrivait le cardinal Dubois, fut toujours respectée au cours des siècles. Jusqu'à nos jours, aucune puissance n'avait imposé aux clercs le service militaire personnel. Leur enrôlement aux armées est une des formes modernes de la persécution religieuse, une conséquence des principes de la Révolution, qui prétend légiférer en dehors de Dieu et de la religion. »

Et si nous remontons en arrière, voici encore une lettre bien éloquente, où Mgr Dubois, évêque de Verdun, s'élève contre l'installation d'un collège de jeunes filles dans les locaux du Grand Séminaire. Cet immeuble, dit-il, est sacré: « Il l'est par les bénédictions qui l'ont inauguré, par les générations qui s'y sont succédé; il l'est par les enseignements donnés et par les leçons reçues..., il l'est aussi par le sol même sur lequel il se dresse et qui garde les tombes de tant de vénérables prêtres. »

Trois textes suffisent à faire voir dans le cardinal Dubois un gardien énergique de la tradition, un pasteur qui défend les droits de son troupeau, un docteur qui ne recouvre pas l'éternelle vérité sous les artifices du langage.

On en trouverait d'autres en parcourant ses *Lettres pastorales*, par exemple celle de 1911 sur la mauvaise presse: « Vous regarderez le mauvais journal comme un ennemi. Vous lui fermerez l'entrée de votre maison. Vous n'y serez pas abonné. Vous ne l'achèterez pas, ni chaque jour ni à l'occasion. Vous ne le lirez pas. » Impossible d'édicter des règles plus précises. Ce prélat aimable et fin possède aussi la netteté. Il ne manque pas non plus, quand le sujet l'y porte, de parler avec son cœur. On le sent disciple de saint François de Sales, qu'il a dû beaucoup lire, et auquel il emprunte parfois ses formules : « Ce m'est joie pieuse », écrit-il quelque part.

Profondément « Romain » et bien Français

Un jour que Mgr Freppel disait, à la tribune du Palais-Bourbon : « Nous, catholiques français... », toute la gauche, comme obéissant à une consigne, se rebiffa, criant: « Non! pas Français! Romains! » Et, pendant toute la séance, chaque fois que le député du Finistère revendiquait son titre de Français, la même clameur retentit : « Pas Français, Romain! » Cette injurieuse opposition n'a plus cours désormais que dans les cercles les plus arriérés. Le cardinal Dubois est profondément « romain » en ce sens que nul n'est plus attaché au successeur de saint Pierre, plus fidèle à s'inspirer des directions du Vatican; personne ne lui chicane la qualité de Français. M. Clemenceau était sans doute de ceux qui interrompirent jadis Mgr Freppel, et c'est lui qui, avant d'abandonner le pouvoir, confiait au cardinal Dubois le soin de faire rayonner en Orient le prestige de la France. Comment l'archevêque de Rouen s'est acquitté de sa mission, tous les journaux l'ont dit, même les plus étrangers à la foi chrétienne. Ce voyage l'a rendu célèbre, et quand le cardinal Amette succomba prématurément, il n'y eut qu'une voix pour désigner le cardinal Dubois comme son successeur nécessaire. En Orient, comme ailleurs, le cardinal Dubois avait « réussi ». Tous les Parisiens lui souhaitent et lui prédisent, dans leur ville, le même destin propice.

La pourpre ne supprime ni les angoisses ni les souffrances

Dans son discours de réception à l'Académie française, Mgr Duchesne a raconté l'anecdote du jésuite brahmane, richement vêtu et porté en palanquin, qui croise sur les routes un jésuite paria, misérablement accoutré. Il eût voulu lui tendre fraternellement la main. Les rites ne le permettaient pas et il dut passer majestueux, sans laisser tomber les yeux sur le confrère pauvre. Lequel des deux avait le cœur le plus serré? « Je gage que c'était le brahmane », disait Mgr Duchesne, et, notant à ce propos que le cardinal Mathieu, son prédécesseur chez les Quarante, avait jeté plus d'un regard d'envie sur la voie douloureuse: « Ah! Messieurs, concluait-il, comme je le comprends! »

Il ne faudrait pas induire de cet apologue que les honneurs sont pour le prêtre une source de joie où son amour-propre se complaît. Ils traînent derrière eux un lourd fardeau de responsabilités. La voie douloureuse, le cardinal Dubois, comme tous ses collègues, l'a connue pendant ces dures années où les lois de 1901 et de 1905 faisaient sentir leurs effets, qui ne sont pas encore évanouis, et l'on a presque honte à voir la presse exalter sa « brillante carrière », quand on sait quelles épreuves assiègent sans relâche un palais épiscopal. Nous ne distinguons que les apparences. Ce qu'il y a de brillant dans de pareilles vies, l'Eglise et la Patrie en recueillent le bénéfice. Mais il est des angoisses et des souffrances que la pourpre ne supprime pas, si elle les dissimule au public, et dont le prêtre le plus haut placé garde jalousement le secret. Le jésuite brahmane n'est qu'un mythe si son histoire veut dire que la parure fait le bonheur.

***

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

Sur le cardinal Dubois, on pourra utilement consulter :

Questions Actuelles [*Q. A.*], t. 70, pp. 295-296 : Lettre à lui adressée à l'occasion de la réorganisation de son Grand Séminaire, par Léon XIII (1er oct. 1901) ; — *Q. A.*, t. 113, pp. 117-118 : Lettre à lui adressée, sur la prononciation romaine du latin, par Pie X (10 juill. 1912) ; — *Documentation catholique* [*D. C.*], t. Ier, p. 160 : Lettre à lui adressée sur le même sujet par S. S. Benoît XV (15 févr. 1919) ; — *Q. A.*, t. 77, pp. 200-204 : Lettre sur la réforme du plain-chant et la prononciation romaine du latin (Verdun, 30 nov. 1904).

Chronique de la Presse [*Ch. P.*], 1906, p. 590 : Lettre à l'*Express du Midi* sur le danger du mouvement sillonniste (Verdun, 12 sept. 1906) ; — *Ch. P.*, 1908, p. 206 : Non-autorisation d'une « Journée sillonniste » à Verdun (21 mars 1908) ; — *Ch. P.*, 1910, p. 134 : Adhésion aux mesures prises par Mgr Duparc, év. Quimper, avec l'approbation du Saint-Siège, contre le Sillon (Verdun, 5 mars 1910) ; — *Q. A.*, t. 114, pp. 313-315, et *Ch. P.*, 1911, p. 323 : Attitude dans l'affaire de la radiation de l'abbé Lemire du Chapitre de la cathédrale de Bourges (1911) ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 501-504, 626-631 et 646 : Mgr Dubois à la « Semaine sociale » de Limoges (commentaires de la presse) ; — *Q. A.*, t. 114, p. 675, et *Ch. P.*, 1913, p. 290 :

Adhésion à la condamnation du *Bulletin de la Semaine* par le card. Andrieu (1913).

Revue d'Organisation et de Défense religieuse [*R. O. D.*], 1909, pp. 490-491 : Attribution des biens ecclésiastiques. Règles à observer par les maires (Verdun, lettre du 25 juill. 1909) ; — *R. O. D.*, 1910, p. 34 : Le maire a le droit de désigner le curé comme membre du Bureau de bienfaisance (Verdun, lettre du 15 déc. 1909) ; — *R. O. D.*, 1910, p. 153 : Manuels scolaires condamnés ; règles à suivre dans l'administration du sacrement de Pénitence (Verdun, communiqué du 12 mars 1910) ; — *R. O. D.*, 1913, pp. 449-450, et *Q. A.*, t. 115, pp. 549-550 : Réserves à propos du décret du 5 mai 1913 sur l'aumônerie militaire (Bourges, lettre du 4 juill. 1913 à M. de Gailhard-Bancel, député).

Ch. P., 1911, pp. 817-819 : Pour une offensive catholique résolue (discours à l'assemblée annuelle de l'Institut catholique de Paris, 15 nov. 1911) ; — *Ch. P.*, 1912, pp. 400 et 465-466 : Création de l'Union diocésaine des catholiques du Berry (commentaires de la presse) ; — *R. O. D.*, 1914, p. 290 : Fondation d'une section d'action civique catholique de l'Union diocésaine de Bourges (févr. 1914) ; — *R. O. D.*, 1914, pp. 199-201, et *Q. A.*, t. 116, pp. 561-564 : Instruction de l'Episcopat de la province ecclésiastique de Bourges à l'occasion des prochaines élections législatives (24 févr. 1914).

D. C., t. 1er, pp. 279-280 : Revendication des droits de la France en Syrie et en Palestine (lettre au card. Maurin, 1918).

R. O. D., 1914, p. 149 : Création de distinctions honorifiques diocésaines (Bourges, lettre du 17 janv. 1914) ; — *D. C.*, t. 1er, p. 318 : Création d'Associations catholiques de soldats de la Grande Guerre (Rouen, 11 mars 1919).

L'Eglise de France et les Associations cultuelles [1]

Sous le titre « Les partisans des Cultuelles aux abois. — Dernière planche de salut », l'*Aquitaine* publie ce nouveau communiqué de S. Em. le cardinal ANDRIEU (29. 10. 20) :

Après avoir épuisé leur répertoire de contre-vérités dans des articles de revue ou de journaux, les partisans des Cultuelles cherchent à attendrir l'opinion catholique par le côté le plus sensible en disant : « Vite, vite! Au secours des petits curés de campagne ; ils vont mourir de faim si on n'établit pas les Cultuelles. » Les braves gens qui tiennent ce langage — nous disons braves pour ne pas dire perfides — supposent que les Cultuelles peuvent battre monnaie à leur gré et devenir plus opulentes que les plus heureux profiteurs de la guerre. Où puiseront-elles les éléments de leur opulence ?

Dans l'article 2 de la loi de Séparation ? Il supprime, des budgets de l'Etat, des départements et des communes, toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes.

Dans l'article 13 de la loi de Séparation ? Il dispose que les Associations cultuelles « seront tenues des réparations de toute nature ainsi que des frais d'assurance et autres charges afférentes aux édifices religieux et aux meubles les garnissant ». Les réparations de toute nature ; par conséquent, les grosses réparations ! Aucune Association ne pourrait en supporter la charge, même à Paris, où la *Semaine religieuse* de cette ville publia, le 2 décembre 1905, une statistique d'après laquelle, en plein régime concordataire, quand on avait le concours des pouvoirs publics, les dépenses pour travaux urgents, de première nécessité, en souffrance dans les églises de Paris étaient évaluées au chiffre de 1 309 935 francs. Et ce chiffre avait été établi pour quarante-quatre églises seulement, c'est-à-dire pour les deux tiers des églises de la capitale par le service d'architecture de la préfecture de la Seine, au 15 juin 1905.

Dans l'article 19 de la loi de Séparation ? En énumérant d'une façon limitative les recettes permises aux Associations cultuelles, il leur interdit les autres. Il leur interdit, en particulier, de recevoir des dons et legs; M. Briand le précisa, dans son rapport à la Chambre des députés, en ces termes : « La Commission n'a pas cru devoir accorder aux Associations cultuelles la faculté de recevoir des donations et des legs. Elle a redouté la création de puissances financières excessives. » La même précision se retrouve dans le rapport de M. Saisset-Schneider au Conseil d'Etat sur le règlement d'administration publique du 16 mars 1906, et il la formule ainsi : « L'Association cultuelle ne peut recevoir des dons et legs. Les divers amendements qui tendaient à lui reconnaître cette capacité ont été repoussés par la Chambre des députés. » Voilà la principale source de revenus tarie ! Est-ce pour les Cultuelles le chemin de la fortune que certains optimistes escomptent dans l'intérêt d'une infortune à coup sûr bien digne de nos sympathies ?

Mais il y a la quête pour le Denier du culte, quête dont le produit est spécialement destiné à l'entretien du clergé. Jusqu'ici elle était organisée par les curés sous la direction des évêques. Sera-t-elle plus fructueuse quand elle sera organisée par une Association cultuelle légalement indépendante de l'autorité de l'évêque pour tout ce qui concerne l'exercice du culte ? Les catholiques, qui donnaient volontiers à leur curé, donneront beaucoup moins, s'ils donnent quelque chose, quand le délégué d'une institution décrétée par les ennemis de l'Eglise et de sa hiérarchie leur tendra la main.

Et alors, où puiser? Certes, on ne saurait trop s'intéresser aux petits curés de campagne. Réduits à la misère par la loi de 1905, ils souffrent cruellement, et avec un courage sublime, dans certaines contrées. Ne pourrait-on pas d'abord leur venir en aide — indemnité de vie chère, superbe attitude au front des armées et à l'arrière, services rendus au moment des emprunts — en rétablissant le budget des cultes, qui n'aggraverait pas les charges du Trésor, puisqu'il est servi chaque année aux communes ?

En tout cas, nos chers petits curés de campagne n'ont rien à attendre, qu'un sort pire, du régime que les avocats des Cultuelles cherchent à instaurer, avec un faux air de philanthropie, et dont la banqueroute est certaine — nous venons de le voir — à tous les points de vue.

Que le Sacré Cœur de Jésus, auquel nous le demandons par le Cœur de la Vierge immaculée, protège la France et lui accorde de ne jamais connaître les dernières rigueurs d'une loi dont quelques attardés osent encore faire l'éloge, et qu'il est urgent de rayer de nos cadres, parce qu'elle n'a pas d'origine française et qu'elle a été inventée contre le catholicisme français pour le désunir, l'appauvrir, l'asservir et, finalement l'anéantir.

(1) A l'article anonyme inséré sur cette question et sous ce titre par la *Revue des Deux Mondes* (1. 10. 20), la *D. C.* (t. 4, pp. 298-304 et 331-333) a reproduit les réponses faites par LL. EEm. les card. MAURIN, archev. Lyon ; ANDRIEU, archev. Bordeaux ; DE CABRIÈRES, év. Montpellier ; NN. SS. CHOLLET, archev. Cambrai, et GOURAUD, év. Vannes. Elle a cru utile d'y joindre les statuts de la « Diocésaine » de Nice.

Catéchisme et Communion précoce

MONOGRAPHIE ET STATISTIQUE PRÉCISE

Nous empruntons à l'excellente revue Hostia (1) *de mai-juin 1920 cette instructive monographie sur « la première Communion privée à Deauville* (Calvados) *de décembre 1911 à janvier 1918 »* :

PREMIÈRE QUESTION

La première Communion précoce a-t-elle nui aux catéchismes?

Garçons. — De Noël 1911 au 1er janvier 1918, 189 *garçons* ont fait à Deauville leur première Communion privée.

2 seulement l'ont faite vers 12 ans, un petit nombre l'a faite entre 5 ans et demi et 7 ans; la grande majorité entre 7 ans et 9 ans et demi.

Sur ces 189 garçons, 50 n'ont pas encore l'âge de la Communion solennelle, mais suivent les catéchismes. (Dans le diocèse de Bayeux, il faut avoir eu 10 ans avant le 1er janvier pour être de la Communion solennelle dans l'année.)

2 sont morts avant l'âge requis, mais l'auraient faite certainement.

5 ont quitté Deauville, mais à part 2 — dont je n'ai plus entendu parler et desquels je puis douter, — je sais que les autres l'ont faite.

4 ont déserté avant la Communion solennelle. Le premier avait fait sa première Communion à *9 ans et demi.* Il a continué les cours de catéchisme pendant *plus de deux ans et demi;* puis, après l'avoir ajourné d'un an pour la solennité, la mère l'a retiré *vers 12 ans*, ne voulant faire aucune fête pendant que le père était à Salonique; ayant son certificat, son fils fut mis au travail.

Le deuxième, première Communion vers 9 ans et demi; a suivi les catéchismes pendant environ un an et a été retiré par une mère indifférente pour la même raison que le premier.

Le troisième, première Communion à 9 ans et demi; a suivi les catéchismes pendant plus d'un an et demi et s'est retiré par entêtement. La famille, hostile à la religion, a soutenu l'enfant. Intelligent, cet enfant était instruit autant que ses camarades devant, avec lui, faire leur Communion solennelle quatre mois après.

Le quatrième, enfant belge, réfugié depuis 1914, a fait sa première Communion à Noël 1916, âgé de 11 ans et demi, après trois mois seulement de catéchisme quotidien (jusqu'en octobre 1916, il avait couru les rues). Il a suivi les cours pendant quatre mois; puis, n'ayant pas été admis à la Communion solennelle pour cette année 1917, ses parents l'ont brusquement retiré. Cette mesure avait été prise pour que l'enfant soit mieux instruit, car nous craignions pour la persévérance et il pouvait facilement suivre les catéchismes, devant faire encore une année de classe.

Voilà les seuls cas de désertion que je puisse signaler ; le dernier seul est à retenir, je crois. Encore est-il non d'un enfant français, mais belge, et 1 sur 189; les chiffres parlent d'eux-mêmes.

DEUXIÈME QUESTION

La première Communion a-t-elle, par elle-même, amélioré les catéchismes?

Oui, certainement.

Peut-être d'autres méthodes auraient-elles aussi bien réussi. Celle-ci a été choisie par M. le Curé: admettre les enfants à la communion précoce dès qu'ils sont suffisamment instruits et que leurs parents ont donné leur consentement avec la promesse que leurs enfants continueront à suivre les catéchismes et autant que possible les leçons qui se donnent chaque soir au patronage sous la direction des religieuses.

Depuis plus de douze ans, je m'occupe du patronage des petits garçons, et je puis affirmer que, en général, le *petit catéchisme* (7 à 8 ans), et le *cours préparatoire* (8 à 10 ans) sont suivis beaucoup plus régulièrement par les enfants. Ils veulent s'instruire et se rendre plus aptes à communier souvent.

Avant l'application du décret dans la paroisse, le catéchisme était suivi très régulièrement par les enfants pendant l'année de leur première Communion — de 10 à 11 ans, — mais jusque-là il était à peu près impossible d'obtenir la régularité pour un grand nombre d'enfants.

D'autre part, la communion privée nous donne, en général, un grand résultat moral. Les enfants ayant pu faire leur première Communion alors qu'ils sont encore au *petit catéchisme* (6 à 8 ans) se distinguent aussitôt qu'ils passent au *cours préparatoire* (8 à 10 ans). Ils sont plus instruits, dépassent facilement en instruction et en conduite leurs camarades moins privilégiés. Ils s'intéressent beaucoup plus aux explications, et leur conduite est meilleure à cause des confessions et communions qui leur rappellent leur devoir.

Ceux surtout qui font partie d'une petite *Garde d'honneur du Saint Sacrement* — association fondée par M. le Curé pour stimuler les bonnes volontés et avoir chaque dimanche des communions offertes pour la France, — ceux-là tiennent à honneur de donner le bon exemple et de mieux préparer leurs communions que les autres.

Aussi, je le répète, l'aspect général de nos enfants du patronage et des catéchismes a certainement beaucoup gagné depuis Noël 1911, jour où M. le Curé de Deauville, arrivé depuis un mois dans la paroisse, a inauguré la première Communion des petits. Et ceci, je puis le certifier.

Et la persévérance de nos petits communiants après leur deuxième Communion solennelle ? Cela est bien un point noir, et un grand. Cependant, en comparant les registres antérieurs à 1911, je crois pouvoir dire qu'il y a, pour le moment du moins, un progrès très notable dans la persévérance.

Sœur B..., *Franciscaine,*
Directrice du Patronage des garçons.

---

(1) Revue bimestrielle d'ascèse et d'action eucharistique ; 9, rue Montplaisir, Toulouse (Haute-Garonne).

AU CANADA FRANÇAIS

L'Association catholique des voyageurs

Des *Etudes* (20. 10. 20) :

... *L'Association catholique des voyageurs* a été fondée, il y a six ans, par quelques voyageurs de commerce, au sortir d'une retraite fermée que dirigeait le P. Lalande, Jésuite. Un autre Jésuite, le P. Arcand, fit le travail de l'organisation. Son aumônier général actuel est le R. P. Lebel. Elle compte plus de six cents membres répartis en huit groupes : Montréal, La Beauce, Saint-Hyacinthe, Québec, Hull, Ottawa, Trois-Rivières, Sherbrooke.

Tous les aumôniers assistaient au « ralliement », et deux cents de leurs voyageurs étaient au rendez-vous, quand nous les rejoignîmes dans l'après-midi.

Les séances de travail se tenaient à la sacristie, qui, dans les églises canadiennes de village, est à la fois chapelle de Congrégation et salle de catéchisme. Les banquets devaient avoir lieu au collège des Frères, où des dortoirs avaient été aussi aménagés.

Sainte-Marie de Beauce, gros bourg de deux mille âmes, possède, en effet, comme tous les villages voisins, son collège-pensionnat de garçons et son pensionnat de filles, comptant l'un et l'autre environ deux cents élèves.

Une Messe et de nombreuses communions avaient inauguré, dans la chapelle de Sainte-Anne, la première « journée sociale » du Congrès. La séance d'études était ouverte, et l'on traitait de la formation du voyageur de commerce.

La monographie de la profession rappelle les âges héroïques où le voyageur était une manière de pionnier, un « rouleux » toujours en lutte avec l'espace immense. L'automobile et les chemins de fer lui sont actuellement de précieux alliés.

Si l'on songe qu'il y a 36 000 voyageurs dans le Dominion, dont 5 000 dans le Canada français, on conçoit l'intérêt que présente l'organisation de la profession. Des associations existent, sous la forme de mutualités spécialement. La question de l'apprentissage ou de la formation technique est posée, et les voyageurs canadiens français aspirent à élever le métier au rang d'une profession libérale.

En dépit ou peut-être à cause de cette légitime ambition, ils se montrent très défiants de la formule syndicale. Ils s'imaginent à tort, ignorant l'existence de Syndicats d'intellectuels et de techniciens, que ce serait déchoir par une assimilation aux travailleurs manuels formés en « unions ». Il leur reste peut-être à bien comprendre la mission que peut remplir leur élite auprès des Syndicats groupés en Fédération nationale.

Une conception chrétienne des devoirs professionnels

Les rapports et les échanges de vues sur les relations avec les patrons, avec les clients, entre camarades, complétaient le programme de cette séance.

Le spectacle était réconfortant de voir se réaliser si simplement l'adaptation des principes chrétiens de justice et de charité aux devoirs du professionnel.

N'est-ce pas assez neuf d'entendre un voyageur de commerce parler de la confiance envers le patron, comme le fait le rapporteur du cercle de Québec ?

N'ayez pas peur de votre patron. C'est Dieu qui permet qu'il soit votre patron, mais il n'est pas Dieu, et la crainte que vous aurez ne peut que nuire à vos relations avec lui.

Et ce passage du rapport présenté par Saint-Hyacinthe au sujet des relations avec le client :

Comme dans les relations avec le patron, la loyauté doit être la qualité dominante du voyageur catholique. Que toutes vos transactions soient toujours basées sur votre conscience.

Il y a plus cependant pour le catholique que le devoir de conscience, il y a le devoir d'apostolat et d'enseignement.

Le voyageur doit être l'éducateur de son acheteur, et il faut qu'après son départ l'acheteur puisse dire : J'ai fait un bon achat, et j'ai rencontré un voyageur qui m'a beaucoup enseigné.

Et pour arriver à cela, il faut que vous agissiez de manière à obtenir la confiance de vos clients et surtout à toujours la conserver.

Entre camarades, l'union régnera à condition que l'égoïsme disparaisse. Et le rapporteur du groupe des Trois-Rivières, après avoir recommandé l'aide mutuelle, en vient à des applications très pratiques : modestie personnelle, modestie de la firme, condamnation du « bluff »...

Pour que l'union fraternelle dure, l'égoïsme doit disparaître.

La vantardise et l'exagération sont aussi des défauts qui doivent être évités et combattus. La concurrence ne doit jamais excéder les limites de la justice et de la charité.

Restons unis partout et toujours ; que nos sentiments et nos cœurs soient unis en Dieu et par Dieu.

Cette première journée de travail avait nettement accusé le caractère religieux des inspirations propres à l'A. C. V.

Sanctification personnelle et apostolat religieux

Au cours d'une seconde séance, les directives devaient encore se préciser et se résoudre en résolutions apostoliques. Sous ce titre : *Action sociale*, il allait être directement question de sanctification personnelle et d'apostolat religieux et national.

Un fait ajoute à l'intérêt d'un tel programme, discuté par des voyageurs de commerce, c'est que plusieurs sont des convertis. Tels et tels reviennent de loin, et c'est avec une ardeur de néophytes qu'ils se donnent à l'action.

Le recrutement de cette élite s'est fait par le moyen de la retraite fermée. Plusieurs n'y sont venus qu'à leur corps défendant, mais la retraite les a pris et les a transformés.

C'est un point essentiel des statuts de tous les groupes que chaque membre doit faire sa retraite dans les six mois qui suivent son admission dans l'A. C. V.

Il y a des sacrifices héroïques qui ont été consentis dans la solitude de Manrèse ou de la Villa Saint-Martin : des intempérants se sont mis résolument au régime du soda... sans whisky, des blasphémateurs se sont définitivement amendés.

Bien plus, ces hommes se sont résolus à combattre partout le blasphème. Une image du Sacré Cœur portant cette demande : « Ne blasphémez pas » est répandue par leurs soins, épinglée dans les magasins et dans les chambres d'hôtel. Et les voyageurs ne manquent pas de s'assurer, à l'occasion, que l'emblème est toujours en place.

Ayant goûté des fruits de la retraite, ils s'en font les recruteurs près des confrères et des clients. Un voyageur recruta naguère, à lui seul, une retraite d'employés de tramways, à Montréal.

Quand, vers la fin du Congrès, un prêtre vint demander l'aide des voyageurs pour faciliter l'accès de la retraite fermée aux ouvriers d'usine, sa motion fut couverte d'applaudissements, et un vœu fut immédiatement formulé tendant à faire participer pécuniairement les groupes de l'A. C. V. à l'organisation de ces retraites.

Lutte contre le blasphème et l'alcool, campagnes de recrutement pour les retraites fermées et pour la bonne presse, voilà les principaux articles du programme d'apostolat. Il faut mentionner encore, avec un des rapporteurs, l'apologétique usuelle, « défense de la vérité attaquée, charité fraternelle auprès des malheureux éloignés de l'Eglise ».

Le voyageur de commerce de l'A. C. V. est debout, prêt au combat contre le « commis-voyageur » vieux style, tristement célèbre pour ses facéties lourdes ou son anticléricalisme épais.

L'action nationale complément de l'action religieuse La question de la langue

Pas n'est besoin d'avoir séjourné de longs mois au Canada français pour connaître la question de race posée depuis 1760 et pour savoir la portée des revendications en faveur de la langue.

Pour un Canadien français, la vieille langue maternelle reste la sauvegarde de la race et de la religion, le signe d'une culture qu'il persiste, en dépit qu'on en ait, à estimer au moins égale — et c'est trop peu dire — à la culture anglo-saxonne.

Quand les membres de l'A. C. V. parlent de revendications nationales, c'est donc tout le legs de la vieille France qu'ils entendent sauvegarder, et la question de la langue est une de celles où l'on ne transige pas. Paresse d'esprit ou dédain, les Anglais négligent d'apprendre le français ; les Canadiens bilingues font montre d'une courtoisie qui ne doit pourtant pas porter préjudice au clair parler des aïeux.

L'action nationale est le complément de l'action religieuse et personnelle. L'action nationale trouve son application dans la question d'esprit de parti, la langue française et la diffusion du livre canadien-français.

Il est un travail d'épuration qui s'impose. Le peuple émaille sa conversation d'anglicismes ; le voyageur de commerce s'efforcera de réagir, et la « vieille mère France » devrait l'aider en lui fournissant surtout le vocabulaire technique, car c'est la fissure par où pénètrent les infiltrations étrangères.

Pas de faiblesse ou de lâche complaisance. Ce ne doit pas être un vain mot pour les administrations publiques que l'égalité des langues. Le président, M. Bernier — un Canadien qui prêche d'exemple, car, né, élevé aux Etats, il parle le français avec une rare correction, — disait : « Le pire ennemi de la race canadienne, c'est le Canadien qui s'efforce de toujours parler anglais : c'est le lâcheur. »

L'amour ardent de la France

Etude et prière ; après la part de l'esprit et de l'âme, la plus essentielle, venait celle de l'estomac, où, d'ailleurs, ni l'esprit ni le cœur n'étaient pour autant oubliés. Deux banquets, sans compter de larges « collations » — des « lunchs », aurait dit un Anglais, — étaient annoncés. Le Canadien-Français allait se révéler plus complètement à nous.

Dans la grande salle des fêtes du collège, fleurie et décorée de panoplies où le « tricolore » nous paraît dominer, les tables sont dressées. Des pupitres d'orchestre forment un demi-cercle autour du piano. On prend place.

Rien de plus joyeux que ce festin sans éclats, sans cris, avec plus de sourires que de rires sonores.

L'étranger se sent en famille, le Français de passage se croit en France ; les noms qu'on lui cite, les traits où il note des ressemblances frappantes, tout est fait pour le confirmer dans son illusion. Parmi les Frères des Ecoles chrétiennes, nos hôtes, plusieurs sont Français, l'un même est Alsacien de la vallée de Massevaux ; ils ont appuyé sur la note française dans la décoration de la salle, et tous leur en ont su gré.

Il n'y a pas jusqu'au maître-coq, un ancien sapeur du génie à l'armée Gouraud, un « gazé » du front de Champagne, qui n'apporte les arguments de son talent culinaire en faveur de la mère patrie. Seul manquait le vin de France... ; on expie, au Canada comme aux Etats, par une prohibition excessive, les abus du vin et du whisky qui empoisonnent, et l'on renonce au bon vin qui « réjouit le cœur de l'homme ».

Les « toasts »... pardon ! les « santés » allaient être portées... à la limonade gazeuse. Quand les « santés » se multiplient, la limonade a du moins l'avantage de n'être point trop capiteuse.

Les crèmes à la glace, gourmandise très nationale au Canada, ont fondu comme frimas au soleil, le « menu » est exécuté. Déjà l'orchestre est entré dans la salle, violons et bois ont préludé. C'est l'heure des discours. La liste en est inscrite au programme : *Santés : le Pape*, le *Clergé*, la *Race canadienne-française* ; par délicatesse pour le représentant de l'*Action Populaire*, on insérera ici : la *France*, la *Presse catholique*, l'*Association des voyageurs de commerce*.

Le rite des « santés » est fixé par la tradition. Le président la formule, les assistants debout ; si la « santé » le comporte, un chant s'élève, suivi du triple hourra ! commandé par le président. Puis un personnage qualifié répond ou remercie, et c'est parfois tout un discours, tel celui de M. Guy Vanier, président général de l'A. C. J. C., sur la race canadienne-française. Quand l'orateur s'est assis, l'assistance se lève à son tour et lui exprime sa satisfaction par un traditionnel et joyeux refrain :

Il a gagné ses épaulettes,
Maluron, malurette.

Sous toutes les formes, l'action religieuse et l'action nationale canadienne-française furent exaltées dans ces toasts : même des résolutions pratiques s'y formulèrent encore. M. le curé de Saint-Joseph de Beauce demanda le concours bénévole des voyageurs pour les trois grands journaux catholiques et français, le *Devoir* de Montréal, l'*Action catholique* de Québec, le *Droit* d'Ottawa. Il fut acclamé, et on l'assura que, tout curé qu'il était, il avait « gagné ses épaulettes ».

Personne n'avait été désigné pour développer la « santé » du roi. Quand le président l'eut annoncée et qu'on eut poussé le triple hourra ! l'orchestre préluda : *God save the King*, et l'assistance entonna le chant national anglais. Nous prêtons l'oreille, on chantait :

Nous vous invoquons tous,
Intercédez pour nous,
Mère de Dieu...

Un voisin charitable, après avoir un peu joui de notre surprise, nous explique que l'usage, au Canada français, est de chanter ainsi, en guise d'hymne national, un cantique sur l'air du *God save*. Les im-

périalistes s'étonnent ou s'indignent ; on laisse dire, et l'on recommence.

Le moment était venu de porter la « santé » de la France. Un jeune avocat très distingué, M. Ed. Fortin, en était chargé. Il avait préparé son discours, désireux, comme il nous l'écrivait plus tard, « de nous charger pour la France d'un message d'amour ». Dès ses premiers mots, quand on eut compris qu'il s'agissait d'*Elle*, la salle était debout et, sans attendre le prélude des violons pris au dépourvu, la *Marseillaise* éclatait comme un tonnerre.

Il nous souvient d'un pareil chant, à Metz, avec les Lorrains. Nous le dîmes, et ce rapprochement fit partir les bravos...

La fumée des cigares — à raison de deux ou trois par convive, plus de cinq cents avaient été « grillés » — tamisait la lumière des ampoules électriques et sortait en tourbillons par les fenêtres ouvertes.

Vaillamment, et jusqu'au bout joyeusement, on avait rempli le programme.

La fête continuait le lendemain. Après une Grand-Messe exceptionnellement solennelle, on se rendit de nouveau, par les rues gracieusement décorées de banderoles, d'arcs de triomphe et de drapeaux, à la salle du banquet.

Ce devait être la journée des cercles. A la santé qui lui serait portée, chacun répondrait par un exposé de sa situation actuelle et de ses œuvres.

Le combat pour l'idéal national amène tel ou tel orateur à conter des anecdotes. Un membre du Congrès montra, par exemple, de quelle façon pratique peut s'exercer l'entr'aide des compatriotes.

Obligé par sa profession de se lever de très bon matin, notre voyageur avait imaginé de se faire réveiller par un coup de timbre lancé par une demoiselle du téléphone. (Nous sommes au Canada, ne l'oublions pas ; les demoiselles du téléphone y sont très obligeantes.)

Un jour, notre héros — il a cinquante ans bien sonnés — rencontre la jeune fille qui, par ordre, troublait chaque matin son sommeil : « Voici, lui dit-elle, l'aventure qui m'arrive. La première de notre service allait nous quitter ; venant après elle, j'espérais monter en grade ; hélas ! c'est la troisième, une Irlandaise, qui me supplante. J'ai réclamé, et l'on m'a dit : « Mademoiselle, vous le » savez, les appels se font le plus souvent en anglais ; » la première place doit donc revenir à une Anglaise. » Trouvant injuste le procédé et désireux de prouver sa gratitude, le voyageur se mit en campagne. Il vit ses amis, les clients, tous Canadiens convaincus, mais indolents ; il leur reprocha leur apathie.

Quelques mois plus tard, il revoyait sa jeune compatriote, elle était radieuse : « Je viens de passer première. Les abonnés se sont convertis, et tous parlent français. »

La morale de l'histoire était facile à tirer ; on applaudit, et l'on chanta :

Il a gagné ses épaulettes...

Après les Vêpres solennelles, qui avaient suivi la seconde séance de travail, une dernière collation réunit les voyageurs au pensionnat. Les discours, des improvisations cette fois, reprirent de plus belle.

Et le Congrès était fini. A la gare, ceux qui partaient et ceux qui demeuraient s'assemblèrent encore, et l'on chanta, l'on chanta jusqu'au bout toutes les vieilles chansons du commun répertoire.

Enfin, l'heure allait sonner, le train était annoncé, le soliste entonna :

Jadis la France sur nos bords...

Religieusement, la foule reprit le refrain :

O Canadiens, ralliez-vous
Autour du vieux drapeau, symbole d'espérance.
Ensemble crions à genoux :
Vive la France !

Vite, les derniers adieux s'échangèrent ; à l'arrière du train, la cloche sonnait comme un couvre-feu. La machine s'ébranla ; des chapeaux s'agitèrent aux portières, et bientôt ce ne fut plus qu'une fumée à l'horizon, puis plus rien.

Alors une auto nous emporta à notre tour, et tandis que nous remontions la vallée de la Chaudière, qui est l'axe de la riche province de la Beauce, la province au beau nom français, au milieu de ces hôtes si vite devenus des amis, et au travers des souvenirs accumulés en ces deux jours, nous songions à quel point le Canada peut revendiquer son nom : la Nouvelle France.

JOSEPH DASSONVILLE.

Quelques livres d'études

Les phénomènes mystiques distingués de leurs contrefaçons humaines et diaboliques. *Traité de théologie mystique à l'usage des Séminaires, du clergé et des gens du monde*, par Mgr ALBERT FARGES. In-8°, 640 pages. Prix : 12 francs ; port, 0 fr. 90.

Introduction à l'étude et à l'enseignement de la scolastique, par le P. T. RICHARD, O. P., lecteur en théologie. 2e édition revue et complétée. 374 pages. Prix : 6 francs ; port, 0 fr. 75.

Philosophie du raisonnement dans la science, d'après saint Thomas, par le P. T. RICHARD, O. P., lecteur en théologie. Sorte de critériologie, très informée. 600 pages. Prix : 6 francs ; port, 0 fr. 90.

Pour lire saint Thomas, études générales et lexiques, par l'abbé SIMON, L. L., ancien professeur de philosophie. Traite les principales thèses de la philosophie, avec Aristote et saint Thomas. Explique tous les termes particuliers de la langue scolastique. XXII-434 pages. Prix : 6 francs ; port, 0 fr. 90.

La philosophie de M. Bergson : *Exposé et critique*, par Mgr ALBERT FARGES. 2e édition, augmentée d'une *Réponse aux critiques de la Presse*. 530 pages. 3e mille. Prix : 6 francs ; port, 0 fr. 90.

La Lumière du monde ou *Synthèse de la philosophie scolastique à l'usage des gens du monde*, par M. BROCARD, avec une lettre du P. EDOUARD BRIÈRE, O. F. M., et une préface de Mgr BAUDRILLART, recteur de l'Institut catholique de Paris. XII-426 pages. Prix : 6 francs ; port, 1 fr. 05.

Œuvres philosophiques de BOSSUET. 528 pages. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 75.

Œuvres philosophiques de FÉNELON. 392 pages. Prix : 3 francs ; port, 0 fr. 75.

Textes législatifs

UNIVERSITÉS DE L'ÉTAT

Constitution

DÉCRET DU 31 JUILLET 1920 (1)

Paris, le 29 juillet 1920.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

La constitution des Universités est un des grands faits de l'histoire intellectuelle de la France moderne. En moins de vingt-cinq ans, la vie est apparue active, pleine d'efforts et d'espoirs, dans les anciennes Facultés. Les résultats se sont accumulés, et ce que l'opinion éclairée regrette, ce n'est pas l'autonomie donnée aux Universités, mais, en raison même des progrès déjà réalisés, l'insuffisance actuelle de leurs moyens d'action pour les services essentiels que la France attend d'elles.

Le législateur de 1896 a procédé avec la plus sage prudence en n'inscrivant dans la loi constitutive des Universités que des formules très simples et très générales, laissant à l'avenir le soin d'en déduire, au moment opportun, toutes les conséquences possibles. Les décrets de 1897, tout en réglant des détails d'organisation, de discipline et de comptabilité, n'ont fait qu'esquisser la figure des Universités futures.

Il a paru qu'il y avait un intérêt pressant non pas à modifier sensiblement le statut primitif ni à rechercher des nouveautés vraiment inédites, mais à fixer certains contours restés trop vagues, et surtout à bien marquer jusqu'où peut s'étendre, sur certains points, l'initiative des Universités. C'est l'objet du présent projet.

Ce projet crée un ressort universitaire pour chaque Université. Nos Universités, par la collation des grades, et surtout des grades professionnels, ont une action territoriale toute particulière. Elles répondent à des régions historiques et géographiques qui n'ont perdu ni leur force traditionnelle ni leur réalité économique, mais qui tendent, au contraire, à les renouveler et à les développer. Elles ont besoin de s'enraciner le plus possible au sol même.

Déjà, d'ailleurs, la loi de finances du 28 avril 1893 avait créé le corps des Facultés dans le ressort académique. La loi du 10 juillet 1896 n'a rien changé à cette conception. Cependant, il résultait du décret du 21 juillet 1897 sur les Conseils d'Université que, seuls, devaient avoir leur place dans l'Université les établissements d'enseignement supérieur public de la ville siège de l'Université, ce qui excluait certaines Ecoles de médecine, les Ecoles supérieures des sciences et des lettres et tous les établissements qui pourraient, par la suite, être créés en dehors de ce département.

La conception du projet du décret est plus large, elle permet de réunir dans l'Université tous les établissements d'enseignement supérieur et services scientifiques du ressort universitaire, publics, départementaux, municipaux ou autres. L'Université sera bien désormais le groupement coordonné des ressources scientifiques de la région.

Quant à la portée de cette réunion des établissements publics d'enseignement supérieur dans l'Université, elle serait avant tout morale et scientifique. Il ne serait rien modifié au régime administratif et financier des Ecoles de médecine et de pharmacie et des Ecoles supérieures des sciences et des lettres qui ne sont pas au siège de l'Université, ni par suite aux droits et aux obligations des villes à l'égard de ces Ecoles. Mais un lien de famille et de travail serait ainsi créé : les Ecoles pourraient combiner leurs enseignements avec ceux de l'Université et, de leur côté, les Facultés apporter leur concours aux Ecoles. Celles-ci seraient régulièrement représentées dans les Conseils des Universités, qui seraient ainsi amenées à s'intéresser pratiquement à elles. Les villes ne pourraient que bénéficier de cet échange d'égards et de services.

Pour les autres établissements qui rechercheraient les avantages et le prestige d'une affiliation à l'Université, des conventions précises détermineraient leurs rapports avec les Facultés. La variété même et la souplesse de ces conventions en assureraient le succès.

Une conséquence pratique de cette organisation, c'est la règle imposée à tous les candidats de passer les examens dans le ressort universitaire où ils ont accompli le dernier semestre d'études. Ce n'est pas là une exigence excessive, mais une mesure d'ordre et de simplification. Il est prévu d'ailleurs des exceptions régulières et des autorisations spéciales qui permettront de résoudre tous les cas dignes d'intérêt. Bien des Facultés en éprouveront un véritable soulagement.

On constate maintenant avec juste raison que le Conseil de l'Université a été conçu d'une façon trop étroite. Il faut non seulement que tous les établissements de l'Université y soient représentés, mais aussi les grands intérêts de la région. Il faut que le Conseil de l'Université sache comment son présent et son avenir sont vus du dehors, qu'il ait des conseillers réguliers, officiels, qui lui apportent des conceptions moins étroitement universitaires. Il faut que pénètre dans l'Université le grand souffle de la vie générale. C'est pour cette raison qu'il est proposé d'adjoindre au Conseil, à titre permanent, des membres n'appartenant pas à l'Université.

Dans les Universités, l'avenir est aux Instituts qui groupent et coordonnent dans un foyer commun les enseignements et les recherches. Il a paru nécessaire de marquer aux Universités toute la latitude qu'elles ont — et dont elles n'ont pas assez usé jusqu'ici — de créer des Instituts soit d'Université, soit de Faculté. Le projet de décret peut lever tous leurs scrupules et toutes leurs hésitations. Les rapports scientifiques nécessaires sont maintenus entre les Instituts et les Facultés compétentes afin de bien marquer que, dans les Universités, un lien précis doit unir la science et ses applications. Mais les Instituts d'Université pourront avoir plus de liberté pour leur administration intérieure. Et quant à la création même des Instituts, seules les formalités essentielles ont été indiquées ; il faut laisser aux Universités et aux Facultés, sous réserve d'une approbation ministérielle très libérale, le soin d'organiser leurs Instituts selon leurs besoins et leurs ressources.

On ne saurait trop marquer l'avantage que peuvent ainsi trouver ces Instituts à associer les personnalités les plus compétentes à leur vie et à leur prospérité. Déjà des Conseils d'administration et de perfectionnement existent. Mais on les a constitués avec timidité, comme en marge des règlements. Il importe de leur donner une existence officielle.

Il a paru opportun, d'autre part, de généraliser une mesure déjà prescrite par le décret du 29 novembre 1911 pour les études médicales : le livret universitaire. Ce livret résumera toute la vie de travail de l'étudiant. Il permettra de le suivre et de le conseiller plus sûrement. Il simplifiera bien des formalités. Il facilitera singulièrement les échanges d'étudiants et la variété des études.

Enfin, il n'est pas moins utile de donner une valeur d'authenticité précise aux titres les plus élevés décernés par les Universités, ceux de docteur et d'ingénieur. Il ne peut être question, par un simple décret, de transformer des titres universitaires en titres ou grades d'Etat. Mais il importe que l'Etat ne se désintéresse pas d'une des manifestations les plus importantes de l'activité des Universités qui, si autonomes qu'on les veuille réellement, ne sont elles-mêmes, dans leur principe, que des fragments de l'Etat. Tels sont le sens et la portée de l'enregistrement des diplômes universitaires prévus par le dernier article.

Si, au-dessus de ces dispositions variées et particulières, on s'efforce de préciser l'intention générale du projet de décret, on reconnaîtra aisément qu'il est destiné à donner plus de clarté au dehors, plus de sens et de force au

(1) « Décret relatif à la constitution des Universités. »

dedans à la notion même de l'Université, à étendre largement le rayonnement local et régional de ces grands organes de notre vie intellectuelle, à les ouvrir autant que possible aux concours et aux collaborations extérieurs, à en assouplir et à en varier la constitution interne avec le minimum de réglementation générale et systématique, à grandir, en un mot, leur rôle dans l'Etat, qui a un besoin impérieux de toutes les forces de science et d'intelligence qu'ils représentent.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de mon respectueux dévouement.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
André Honnorat.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu la loi du 10 juillet 1896 ;

Vu les décrets du 21 juillet 1897 ;

Vu la loi du 27 février 1880 ;

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les Universités sont formées de la réunion de tous les établissements publics d'enseignement supérieur, dépendant du ministère de l'Instruction publique dans le ressort de l'Académie où est le siège de ces Universités, à l'exception :

1° Des établissements scientifiques de Paris constitués à part à la date du présent décret, et de leurs annexes ;

2° Des établissements dépendant de l'administration des Beaux-Arts et du sous-secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique.

Des établissements d'enseignement supérieur et des services scientifiques dépendant d'autres administrations publiques, de départements, de municipalités ou de Chambres de commerce et de fondations privées peuvent, sous réserve des droits de ces administrations et des fondateurs et en vertu de conventions spéciales, être réunis par décret aux Facultés, sur la proposition de leurs Conseils et après avis favorable du Conseil de l'Université et de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Les départements de l'Académie où se trouve le siège d'une Université constituent le ressort de cette Université.

Lorsqu'une Université voudra créer une annexe dans le ressort d'une autre Université, celle-ci sera appelée à donner son avis. La décision appartiendra au ministre de l'Instruction publique, après consultation de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 2. — Le Conseil de l'Université est composé :

1° Du recteur de l'Académie, président ;

2° Des doyens des Facultés et de deux professeurs élus par chaque Faculté ;

3° Des directeurs des Ecoles d'enseignement supérieur public du ressort de l'Université et d'un professeur élu par chacune de ces Ecoles.

Les directeurs et professeurs des Ecoles d'enseignement supérieur public n'ont voix délibérative au Conseil que pour les affaires d'ordre scientifique, scolaire et disciplinaire ;

4° Du directeur de l'Observatoire rattaché à l'Université ;

5° De membres n'appartenant pas au personnel régulier de l'Université. Parmi ces membres pourra figurer le maire de la ville siège de l'Université, même s'il appartient au personnel de l'Université.

Ces membres sont au nombre de trois pour les Conseils d'Université comprenant, en vertu des paragraphes précédents du présent article, moins de quatorze membres, et de quatre pour les Conseils d'Université comptant quatorze membres et plus. Ils sont choisis par le Conseil de l'Université et nommés pour trois ans par arrêté du recteur. Ils ne siègent pas au Conseil dans les affaires disciplinaires ni pour les présentations de personnes.

Les directeurs des Instituts d'Université, le conservateur ou le bibliothécaire en chef de la Bibliothèque universitaire seront appelés à siéger au Conseil de l'Université pour toutes les questions qui concernent les services qu'ils dirigent, en particulier pour l'examen du budget et du compte administratif de ces services et pour les affaires disciplinaires concernant le personnel des Instituts ou de la Bibliothèque.

Lorsque les affaires disciplinaires soumises au Conseil de l'Université concerneront des maîtres de conférences, chargés de cours, agrégés des Facultés de droit et de médecine, des chefs de travaux de clinique ou de laboratoire, des préparateurs ou le personnel enseignant des Instituts, deux membres ayant la même fonction ou le même emploi dans l'Université que la personne citée, élus pour deux ans par leurs collègues, seront adjoints au Conseil.

Le Conseil de l'Université élit un vice-président et un secrétaire. Le vice-président doit être nécessairement un doyen, directeur ou professeur de Faculté ou d'Ecole d'enseignement supérieur public résidant au siège de l'Université.

Art. 3. — Il peut être constitué dans les Facultés des Instituts destinés aux recherches scientifiques ou aux applications pratiques. La création est proposée par la Faculté et décidée par le Conseil de l'Université ; elle est soumise à l'approbation du ministre de l'Instruction publique. Les conditions de fonctionnement seront déterminées pour chaque cas, selon les besoins et les ressources.

Sur la proposition d'une ou de plusieurs Facultés, il peut être constitué des Instituts d'Université. Ces Instituts relèveront, au point de vue scientifique, de la Faculté ou des Facultés compétentes. Ils auront un budget spécial incorporé au budget de l'Université. La création des Instituts d'Université est approuvée par décret, après avis favorable de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

La transformation des Instituts de Faculté en Instituts d'Université est faite dans les mêmes conditions.

Le personnel classé des Instituts d'Université (professeurs, maîtres de conférences, chargés de cours, chefs de travaux préparateurs, mécaniciens, garçons) devra être rattaché à une des Facultés pour l'inscription sur le tableau d'ancienneté et d'avancement.

Le nom d'Ecole pourra, dans certains cas, être substitué à celui d'Institut.

Art. 4. — Il peut être constitué des Instituts dans les pays étrangers par les Facultés ou les Universités. La création est faite dans les mêmes conditions que pour les Instituts prévus à l'article 3. L'agrément du ministre des Affaires étrangères sera nécessaire. Ces Instituts auront un budget spécial incorporé au budget de la Faculté ou de l'Université.

Le personnel classé des Instituts d'Université à l'étranger devra être rattaché à une des Facultés pour l'inscription sur le tableau d'ancienneté et l'avancement.

Les Universités pourront se réunir pour créer et entretenir en commun des Instituts à l'étranger, en vertu de conventions spéciales. Des Conseils interuniversitaires pourront être organisés pour le développement de ces Instituts. Les membres seront nommés par arrêté ministériel sur la proposition des Conseils d'Université intéressés. Ces Instituts auront un budget spécial qui sera incorporé au budget d'une des Universités coopérantes.

Art. 5. — Il pourra être créé auprès des Instituts d'Université et de Faculté des Conseils d'administration ou de perfectionnement comprenant, dans une proportion à déterminer pour chaque cas, des membres de l'Université et des membres n'occupant aucun emploi rétribué dans l'Université. Ces Conseils seront constitués et leurs attributions seront fixées sur la proposition du Conseil de la Faculté ou du Conseil de l'Université, suivant la nature de l'Institut, par arrêté du recteur, après approbation ministérielle. La nomination des membres sera faite sur la désignation du Conseil de la Faculté ou du Conseil de l'Université par arrêté du recteur.

Art. 6. — Pour être immatriculé ou inscrit dans une Faculté ou Ecole d'enseignement supérieur public et prendre part aux examens et aux concours, tout étudiant devra être muni d'un livret universitaire, où seront consignés son état civil, ses actes de scolarité, les enseignements qu'il aura suivis, les examens qu'il aura passés. Un arrêté ministériel déterminera les conditions dans lesquelles ce livret devra être établi. Les mentions de tout livret conforme à cet arrêté pourront faire foi à défaut des pièces originales, sauf pour la délivrance des diplômes.

Art. 7. — Les candidats aux divers examens qui ont lieu dans les Facultés et Ecoles d'enseignement supérieur public, pour l'obtention de tous les grades d'Etat, sauf pour le doctorat ès sciences et le doctorat ès lettres, sont

tenus de se présenter aux épreuves de ces examens dans les Facultés et Ecoles du ressort universitaire où ils auront fait leur dernier semestre d'études avant l'examen. Il ne pourra être fait d'exception qu'en cas d'inscriptions cumulatives accordées conformément aux règlements ou d'équivalences de scolarités obtenues conformément aux règlements ou aux conventions internationales à ce sujet, ou, encore, en vertu d'autorisation spéciale du recteur après avis du doyen ou directeur compétent.

Il n'est rien modifié par le présent article au régime des examens dans les Ecoles de médecine et de pharmacie ni au rattachement actuel de ces Ecoles aux Facultés de médecine, aux Facultés de médecine et de pharmacie et aux Facultés de pharmacie.

Art. 8. — Les diplômes de docteur d'Université et les diplômes d'ingénieur conférés à la suite d'examens passés dans les Instituts de Faculté et d'Université seront enregistrés sur un registre spécial au ministère de l'Instruction publique, et mention de l'enregistrement sera faite sur le diplôme. Pour les autres titres et diplômes des Universités, l'enregistrement dans les mêmes conditions ne sera accordé qu'après avis favorable de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique.

Art. 9. — Sont abrogées toutes les dispositions contraires au présent décret.

Art. 10. — Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 31 juillet 1920.

P. Deschanel.

Par le président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
André Honnorat.

Livret universitaire individuel

ARRÊTÉ DU 2 AOUT 1920 (1)

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu le décret du 31 juillet 1920,

Vu l'avis de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique,

Arrête :

Art. 1er. — Conformément au décret du 31 juillet 1920, à dater de la rentrée scolaire 1920-1921, tout étudiant, pour être immatriculé ou inscrit dans une Faculté ou Ecole d'enseignement supérieur public, devra être muni d'un livret universitaire individuel.

Le livret universitaire individuel deviendra strictement obligatoire à partir de la rentrée scolaire 1921-1922.

Art. 2. — Ce livret contiendra les parties et mentions suivantes :

1° Etat civil de l'étudiant, avec signatures légalisées. Une place sera réservée à la photographie ;

2° Titres ou grades dont justifie l'étudiant au moment de son admission dans la Faculté ou Ecole : indiquer le lieu et la date de tous les actes, les autorités et établissements devant lesquels ils ont été passés, les mentions obtenues, l'attestation que les pièces authentiques ont été présentées pour l'établissement de cette partie du livret ;

3° Scolarité : immatriculations successives, inscriptions régulières ou cumulatives, dispenses et équivalences ;

4° Enseignements suivis : cours, conférences, exercices et travaux pratiques. Il pourra être ajouté, à la demande de l'étudiant, une mention d'assiduité avec la signature du professeur ou du directeur d'Institut ou Ecole ;

5° Exeat : transferts de dossier, fin d'études.

Les mentions des paragraphes 3, 4 et 5 seront attestées par la signature du secrétaire de la Faculté ou Ecole ou de son délégué.

Art. 3. — Les livrets devront être d'un format analogue au format du livret militaire, d'un type uniforme établi par les soins du ministère de l'Instruction publique (direction de l'enseignement supérieur).

Art. 4. — Tout livret portant des mentions reconnues fausses sera retiré, sans préjudice des poursuites disciplinaires qui pourraient être intentées au délinquant.

Fait à Paris, le 2 août 1920.

André Honnorat.

(1) « Arrêté relatif au livret universitaire individuel. »

PUPILLES DE LA NATION

1° Prorogation de la durée d'application des dispositions de la loi du 27. 7. 17

DÉCRET DU 10 JUILLET 1920 (1)

Le président de la République française,

Sur le rapport des ministres de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, de la Justice, de la Guerre, de l'Intérieur, des Pensions et des Finances,

Vu la loi du 27 juillet 1917 ;

Vu la loi du 23 octobre 1919, relative à la date de cessation des hostilités,

Décrète :

Art. 1er. — Le bénéfice de la loi du 27 juillet 1917 est étendu aux enfants dont le père ou le soutien de famille, incorporé dans les armées en opérations hors de France, ou attaché à un titre quelconque à ces armées, aura été victime d'un fait se rapportant à la guerre, après la date de la cessation légale des hostilités, et jusqu'à la ratification des traités de paix qui seront conclus avec chacune des puissances ennemies intéressées par lesdites opérations.

Art. 2. — Les ministres de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, de la Justice, de la Guerre, de l'Intérieur, des Pensions et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française et inséré au *Bulletin des lois.*

Fait à Rambouillet, le 10 juillet 1920.

P. Deschanel.

Par le président de la République :
Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,
André Honnorat.

Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,
Lhopiteau.

Le ministre de la Guerre,
André Lefèvre.

Le ministre de l'Intérieur,
T. Steeg.

Le ministre des Pensions,
Maginot.

Le ministre des Finances,
F. François-Marsal.

2° Méthode nouvelle pour la détermination des subventions

CIRCULAIRE DU 30 MARS 1920

adressée aux Offices départementaux par le président de la Section permanente de l'Office national

Ma circulaire du 13 janvier 1920 (2) insistait de nouveau sur la nécessité d'appliquer dans leur lettre et leur esprit les dispositions de la loi du 27 juillet 1917 et du décret du 19 août 1918, relatives aux conditions suivant lesquelles des subventions peuvent être accordées aux Pupilles de la Nation.

Je suis persuadé que les Offices départementaux, dotés aujourd'hui de tous leurs organes d'information essentiels, prennent les mesures néces-

(1) « Décret prorogeant la durée d'application des dispositions de la loi du 27 juillet 1917 instituant des Pupilles de la Nation. »

(2) Cf. *D. C.*, t. 3, p. 759.

saires pour rompre avec les errements de la première heure.

Toutefois, pour que la loi soit appliquée de façon équitable, il a paru nécessaire à la Section permanente de demander aux Offices départementaux non seulement de s'inspirer des mêmes principes, mais d'adopter une méthode de travail uniforme, méthode qui, tout en leur laissant toute liberté d'appréciation et de décision, permettrait à l'Office national de diriger et de coordonner leur action.

Le législateur a voulu que soit assuré le développement normal du Pupille, tant en ce qui concerne l'entretien que l'éducation; — il a prévu l'aide matérielle accordée par l'Office départemental chaque fois que serait constatée « l'insuffisance de ressources de la famille », aide qui doit intervenir proportionnellement à cette insuffisance.

L'attribution de la subvention dépend donc de trois éléments essentiels :

a) Le coût de la vie ;

b) Les ressources de la famille;

c) La situation spéciale du Pupille (âge, état de santé, milieu dans lequel il vit, genre d'éducation qu'il doit recevoir).

Deux de ces éléments peuvent être fixés en chiffres, sinon avec une exactitude mathématique, tout au moins de façon très approximative.

1° Nous demandons donc aux Offices départementaux d'établir, après s'être entourés de tous les renseignements utiles, le montant de la somme moyenne reconnue nécessaire pour subvenir annuellement à l'entretien matériel du Pupille — et par là nous entendons les dépenses entraînées, en particulier, par la nourriture et les vêtements.

Le coût de la vie varie évidemment, dans le même département, d'une grande ville à un canton industriel et à une commune rurale; — il sera donc nécessaire d'indiquer des taux différents suivant des zones déterminées par la diversité des conditions économiques.

Nous vous prions de nous faire connaître *pour le 25 mai* les délibérations prises à cet effet par votre Conseil d'administration, les évaluations devant nous être données en chiffres.

2° Le second chiffre qu'il convient d'établir est celui des ressources de la famille.

A cet effet, chaque famille de Pupille réclamant l'aide matérielle de l'Office départemental recevra une formule de demande de subvention comprenant un questionnaire précis permettant l'indication *en chiffres* des diverses ressources des intéressés — revenus, ressources provenant du travail, pension, complément de pension, etc.

Ces demandes seront retournées à l'Office départemental par l'intermédiaire de la Section cantonale, qui y fera figurer son avis.

Je vous prie de prendre toutes les dispositions utiles pour que ces formules soient envoyées le plus tôt possible et vous soient retournées assez tôt pour que vous puissiez statuer avant le 15 juin.

Votre décision sera prise non seulement en raison des deux chiffres relatifs au coût de la vie et aux ressources de chacun que vous aurez obtenus, mais en tenant compte aussi du 3e élément d'appréciation : la situation spéciale du Pupille.

3° Nous n'entendons, en effet, en aucune façon, que la méthode préconisée prenne le caractère de l'application d'un barême, se résume en une opération arithmétique. Vous aurez à faire intervenir les multiples situations de fait qui vous amèneront, suivant les cas, à augmenter ou à diminuer la subvention. C'est ainsi qu'il nous apparaît que, la plupart du temps, la pension, le complément de pension, le travail de la mère, qui doit entrer en ligne de compte, suffiront pour assurer l'entretien du Pupille jusqu'au moment de la formation professionnelle.

Appliquée sans rigueur, avec souplesse, cette méthode vous permettra de faire aisément le départ entre les Pupilles ayant besoin d'une subvention *permanente* d'entretien et ceux qu'il suffira d'aider par des subventions *provisoires, exceptionnelles.*

Si, en effet, le nombre des subventions permanentes doit être limité au cas d'*insuffisance permanente* des ressources, il reste bien entendu que l'Office interviendra chaque fois qu'il s'agira de parer à une *insuffisance momentanée* desdites ressources provoquée par la maladie, le chômage et toutes circonstances qui compromettraient le bien-être ou la sécurité du Pupille.

Nous vous demandons de mettre immédiatement en application cette méthode de travail, qui donne déjà dans plusieurs Offices les meilleurs résultats. Elle vous permettra de nous adresser pour le second semestre des demandes de subventions motivées, appuyées non plus seulement sur le nombre de vos Pupilles, mais sur vos prévisions de dépenses.

L'Office national est, en effet, décidé à abandonner la méthode de répartition purement arithmétique, méthode qu'il avait dû adopter provisoirement en attendant l'organisation complète des Sections cantonales et il entend proportionner désormais ses subventions aux besoins réels des Offices.

Je joins à cette circulaire un modèle de la demande de subvention d'entretien qui devra être fournie par les familles, et de bulletins complémentaires pour les demandes de subventions d'études et d'apprentissage.

HÉBRARD DE VILLENEUVE.

Les Aumôniers de la Grande Guerre

STATISTIQUE DES MOBILISÉS, TUÉS, DÉCORÉS ET CITÉS

306. — *M. Bazire, député, demande à M. le ministre de la Guerre combien d'aumôniers, soit titulaires, soit auxiliaires, des cultes catholique, protestant et israélite ont été mobilisés et combien d'entre eux sont : 1° morts au champ d'honneur par suite de faits de guerre; 2° nommés ou promus dans la Légion d'honneur au titre militaire; 3° décorés de la médaille militaire; 4° cités à l'ordre du jour de l'armée.* (Question du 13 janvier 1920.)

RÉPONSE

CULTES	AUMONIERS TITULAIRES ET AUXILIAIRES				
	mobilisés.	morts au champ d'honneur.	décorés de la Légion d'honneur.	décorés de la médaille militaire.	cités à l'ordre de l'armée.
Catholique	555	68	131	14	134
Protestant........	112	6	10	1	10
Israélite.........	33	3	2	»	2

LA RÉPARATION ANGLAISE A JEANNE D'ARC

L'Angleterre invitée à faire amende honorable

Au temps, maintenant si lointain, où Rome hésitait à considérer les vertus héroïques de Jeanne d'Arc, *di questa cavaliera francese*, présentée alors par Mgr Dupanloup, l'abbé Freppel, professeur à la Sorbonne, disait de Jeanne et de l'Angleterre (1860) : « Rien ne serait plus digne de cette grande nation que de prendre l'initiative dans une réparation qui serait pour elle un honneur. »

L'année précédente, à Orléans, le panégyrique de Jeanne d'Arc avait été plus explicite encore :

« Dans sa cathédrale de Westminster, ou dans toute autre, l'Angleterre ne fera-t-elle pas entendre un cri de repentir national ? Rome alors sera délivrée d'un scrupule de mère. »

Ce scrupule de mère ne devait point arrêter le triomphe de la juste cause, et la pensée d'une réparation avait germé déjà en plus d'un cœur britannique.

Dès 1857, une voix autorisée, une voix d'Angleterre, avait parlé en public à un public de France. La guerre de Crimée avait fait alors entre les deux pays une Entente plus ou moins cordiale, et voici les très cordiales paroles prononcées à Orléans par Mgr Gillis, vicaire apostolique d'Edimbourg :

« Je n'ai à faire qu'un aveu et cet aveu, on l'accueillera avec indulgence, quand même il ne serait pas exprimé en bon français. Il y a une page que, pour l'honneur de mon pays, je voudrais n'avoir jamais trouvé place dans l'histoire : celle qu'éclaire, à notre honte, le bûcher de Rouen. Je ne puis voir en votre Pucelle qu'une *envoyée de Dieu*, et je viens de parmi ceux qui la brûlèrent, inscrire moins une apologie de ses vertus que l'aveu du crime de nos pères et l'offrande bien tardive d'une réparation de justice. »

Ainsi parlait, il y a soixante ans, un personnage important, venu d'Ecosse : ce détail n'est pas inutile, nous le verrons tout à l'heure. Si l'Angleterre mit longtemps à réformer son opinion sur la Pucelle, on y avait entendu néanmoins, et depuis le temps de Jeanne, un cri d'amende honorable qui ne resta point sans écho.

Premier cri d'amende honorable, à Rouen

Ce premier cri d'amende honorable publique et presque officielle part du bûcher de Rouen.

« Ah ! c'était une *sainte* personne ! » crie une voix, celle du soldat anglais accouru pour jeter un fagot à la sorcière, et qui a vu jaillir une colombe du milieu des flammes, en même temps que s'exhalait une dernière fois le nom de Jésus. « Une sainte ! » Et la mitre de papier flambe encore, où étaient écrits les motifs de la condamnation :

Hérétique. Relæpse. Apostate. Ydolatre.

Quelques heures après, ce n'est plus un soldat anonyme, c'est Jean Tressart, secrétaire du roi d'Angleterre, qui ose dire : « Nous sommes perdus pour avoir brûlé cette sainte. »

Explosion de conscience, en termes identiques, devant le crime officiel ; retour d'opinion, malgré l'animosité nationale. C'est le mouvement d'âmes que nous allons suivre, au cours de l'histoire posthume de Jeanne d'Arc, à travers la mentalité anglaise.

Darmesteter a noté les trois phases par lesquelles a passé l'opinion britannique, à l'égard de notre Pucelle, regardée d'abord comme une *sorcière*, puis admirée comme une *héroïne*, acclamée aujourd'hui enfin comme une *sainte*.

I — Jeanne honnie d'abord comme sorcière

Sorcière ! Dès le début de ses exploits, il y eut chez ses ennemis un parti pris de dénigrement, d'insultes, envers la Pucelle. Avilir Jeanne, c'était abaisser la couronne de France. Aussi bien tout le procès de Rouen est-il dirigé vers ce but, et le supplice des *sorcières* tendait à déshonorer non seulement la guerrière des lys, mais ces lys de France eux-mêmes.

Sans doute, les grossières injures avaient germé spontanément sous le casque des soudards anglo-bourguignons.

« Nouvelles de la prostituée des Armagnacs ! » crient les Anglais qui ont ramassé, devant Orléans, la sommation de Jeanne, envoyée au bout d'une flèche.

« Vachère, prostituée ! » etc. Le témoignage de Massieu cite bien d'autres injures de même ton.

En fait, et en tout temps, injures et gros mots semblent faire partie des projectiles de combat ; mais si la Pucelle en souffre, si elle réplique à des insulteurs par l'annonce de leur mort imminente, ces grossières choses ne tiennent point. Elle pardonne.

« Glasdale, Glasdale, tu m'as appelée prostituée, mais j'ai grand'pitié de ton âme et de celle des tiens. »

Cependant Glasdale avait dit autre chose ; il avait menacé Jeanne du supplice des sorcières : « Nous te ferons ardoir, criait-il à travers le fossé d'Orléans. — Tu mourras sans saigner », répliquait Jeanne. Et peu après le lourd homme d'armes tombait à l'eau ; il se noyait... sans saigner.

L'imputation alors formidable de sorcellerie allait plus loin que les ordinaires injures. Elle fut officiellement et obstinément maintenue.

Dès les premiers combats, les Anglo-Bourguignons désertent et fuient au loin, pour échapper aux puissances surnaturelles. Dans les camps du moyen âge on n'est pas encore à la mode moderne du scepticisme athée ; on croit à Dieu et à diable.

La chronique d'Antonio Morosini (1) rapporte cet aveu fait à Bruges, en mai 1430, par un Anglais nommé Lawrence : « Beaucoup désiraient se moquer d'elle (de la Pucelle), mais, pour sûr, ils seraient morts de male mort. »

Dans la chronique manuscrite du *British Museum* intitulée Cotton Julius (B. I.), on lit, à la date de 1429 :

« La même année, le duc de Bourgogne, campant avec son armée devant Compiègne, une *sorcière*, une femme en laquelle le dauphin et tous les adver-

(1) Lefèvre Pontalis, *Chronique d'Antonio Morosini*, III, 51.

saires du duc avaient grande confiance et qu'ils tenaient pour une prophétesse ou une déesse, sortit de ladite ville de Compiègne... et la *sorcière*, qu'ils appelaient la Pucelle de Dieu, fut prise. » (1)

D'autres manuscrits expriment la même idée.

« En cette même journée fut prise la *sorcière* de France, appelée la Pucelle... Par la puissance de la *sorcellerie*, tous les Français et leur compagnie avaient l'espoir de l'emporter sur le peuple anglais, mais Dieu fut seigneur et maître de cette victoire et déconfiture. »

« Le 23e jour de mai, vers la nuit, devant la ville de Compiègne, fut prise, sur le champ de bataille, une femme qu'on appelait la Pucelle de Dieu, une *mauvaise sorcière*, par la puissance de laquelle le Dauphin et tous nos adversaires croyaient fermement conquérir toute la France et n'avoir jamais le dessous en aucun lieu où elle serait présente. » (2)

Le duc de Bedford l'avait déclarée *a witch and a lyme of the feend*, sorcière et suppôt du démon : le jugement était réglé d'avance.

Jugement qu'il faut exécuter à tout prix.

« Le roi a trop payé pour qu'on ne la *brûle* pas », déclare Warwich aux médecins quand la prisonnière est malade.

Après l'exécution de Rouen, le renom de Jeanne, de la sorcière, devait rester honni. Les fabricants d'opinion publique s'y employaient auprès de la foule. Nous en avons pour témoin une pièce fameuse, la première partie d'*Henry VI*.

Caricature niaise, faite de parti pris, contre l'honneur de la Pucelle et de la France, mais faite par quelqu'un d'assez renseigné pour que son trait grossier ne soit parfois qu'une déformation de la vérité.

La pièce figure parmi les œuvres complètes de Shakespeare. Cependant, pour l'honneur de ce grand nom, la critique a parlé. De même qu'elle a vengé, en Angleterre, la réputation de Jeanne d'Arc, elle a vengé aussi, dans la même cause, celle du dramaturge anglais.

Henry VI semble être l'œuvre d'un rival de Shakespeare. L'ignoble pièce fut exécutée treize fois de suite au théâtre de la *Rose*, où jouait Robert Greene, celui qui accusait Shakespeare d'être « un corbeau paré de nos plumes ». En fait, la troupe rivale, celle qui jouait à *Blackfriars*, et dont Shakespeare était membre, paraît s'être procuré la pièce à succès, et, après quelques retouches, l'avoir adoptée. Il est possible que ces retouches soient de la main de Shakespeare, mais l'ensemble n'en est point. Cette première partie d'*Henry VI* ne fut pas publiée du vivant de Shakespeare, elle ne fut introduite en ses œuvres que sept ans après sa mort.

Telle était la conclusion du grand critique shakespearien au XVIIIe siècle, Malone ; telle fut encore l'opinion motivée de *François Victor-Hugo*. Ce fils de notre Hugo, traducteur et commentateur du Hugo anglais, analyse de près le style, la composition d'*Henry VI :* vers timide et monotone, imagination terne, distribution confuse et diffuse, chaos des temps et des lieux.

« La première partie d'*Henry VI* décèle une telle faiblesse, une telle impéritie, une telle ignorance des premiers principes de l'art, que le lecteur, habitué au faire magistral de l'auteur d'*Henry V*, se pose inévitablement cette question : est-ce vraiment l'œuvre de Shakespeare ? »

Après mûr examen, on a conclu négativement.

« Trop longtemps, nous autres Français, continue François Victor-Hugo, nous avons eu, contre l'auteur d'*Othello*, ce douloureux et amer grief que nous aurons à jamais, hélas ! contre l'auteur de *Zaïre :* il a insulté la Pucelle, il a jeté l'opprobre sur l'héroïne sacrée qui ressuscita notre patrie, il a souillé la vierge en qui vécut la France. »

Et de quelle façon la grossière farce a-t-elle procédé ? Jeanne insulte le vieux Bedford, qui répond :

« Hideuse diablesse de France ! stryge de tous les opprobres ! Entourée de tes impudiques amants, il te sied bien de narguer ma vaillante vieillesse. »

La capture a lieu dans une scène de pugilat entre York et Jeanne. Elle est prise.

« YORK. — Demoiselle de France, je crois que je vous tiens... Magnifique prise bien digne des grâces du diable. Voyez comme l'affreuse sorcière fronce le sourcil.

» JEANNE. — Laisse-moi, je te prie, exhaler mes malédictions », etc.

Et François Victor-Hugo déclare :

« Je défie l'enthousiaste le plus complaisant de citer, dans le rôle entier de la Pucelle, plus de quatre ou cinq vers dignes d'être attribués à Shakespeare. »

Puis vient la scène de sorcellerie, affreux travestissement d'une des plus belles scènes à faire, l'offrande de Jeanne à Dieu, pour son pays, L'offrande a lieu, en effet, mais à de sinistres ombres qui se promènent au fond de la scène et refusent la prière désespérée.

« Agiles serviteurs, ministres de l'altier maître du Nord, apparaissez et aidez-moi dans cette entreprise.

» (*Entrent les démons.*)

» A cette prompte apparition, je reconnais votre empressement accoutumé. Aidez-moi encore à assurer le salut de la France.

» (*Les démons se promènent en silence.*)

» Oh ! ne me tenez pas en suspens par un trop long silence. Habituée à vous nourrir de mon sang, je suis prête à me couper un membre.

» (*Ils baissent la tête.*)

» Nul espoir de secours ! mon corps sera votre récompense, si vous exaucez ma demande.

» (*Ils secouent la tête.*)

» Quoi ! le sacrifice de mon corps, de mon sang, ne peut obtenir de vous le concours habituel ! Alors, prenez mon âme ! Oui, mon corps, mon âme, tout, plutôt que de laisser vaincre la France par l'Angleterre.

» (*Ils disparaissent.*) »

Enfin l'ignoble parodie du dénouement : Jeanne tremblante devant la mort et désavouant tout, son père, son honneur, son œuvre.

« S'il revenait, dit François Victor-Hugo, ce serait Shakespeare lui-même qui protesterait. « Par grâce, » dirait-il, ne me diffamez pas, ne m'attribuez pas » ce démenti jeté à toute mon œuvre. Moi qui ai » chanté la pureté dans Miranda, la chasteté dans » Desdémone, l'intrépidité dans Imogène, le dévouement dans Pauline, l'honneur dans Hermione, le » martyre dans Cordélia, ne m'accusez pas d'avoir » outragé tout cela dans Jeanne d'Arc. » (1)

II — Jeanne admirée comme héroïne

Loyauté naturelle ou habitude sportive, l'Anglais est beau joueur ; il applaudit un coup réussi, même s'il encaisse.

(1) Mss. COTTON JULIUS B. I. *British Museum.*
(2) Mss. HARLÉIEN, n° 2 256, f. 102 et f. 87. *Ibid.*

(1) FRANÇOIS VICTOR-HUGO, *Œuvres complètes de Shakespeare*, t. XII, préface, Hauteville House, 29 juill. 1865.

Blériot traversant, d'un coup d'aile, la Manche, la frontière inviolée, fut reçu avec des cris délirants. Son geste, cependant, était plus qu'une menace, c'était l'annihilation de l'effort de toute la flotte anglaise.

Marchand, en tenue de Fachoda, était, au Caire déjà britannisé d'il y a vingt ans, la plus populaire des images.

Foch a sauvé l'Entente, cela est vrai, mais il a commandé à des maréchaux anglais : choses qui ne se peuvent oublier. Foch, en ses visites officielles, fut reçu à Londres par un immense enthousiasme. Immobile, presque indifférent, semblait-il, fatigué même, assure-t-on, il attirait plus de regards et de hourrahs que tel autre personnage plus exubérant des défilés de la victoire.

« *We want Foch !* Il faut Foch » scandait la foule pendant des heures, sous la pluie, quand le maréchal s'attardait à la Messe dans la cathédrale de Westminster, ou devant le monument londonien à Jeanne d'Arc.

Et les journaux faisaient des comparaisons entre la Pucelle pieuse mais guerrière, et le catholique maréchal de France ; ils faisaient d'autres comparaisons encore entre ce Foch et Cromwell. Tous deux demandant la prière, comme Jeanne la demandait, mais avec quelles différences entre eux !

La presse anglaise n'avait point laissé ignorer à ses lecteurs les paroles d'humble confiance en Dieu du vainqueur de la guerre, elle avait publié ses réponses très chrétiennes aux adresses des catholiques anglais ; à celle, en français, de la Fédération catholique de Westminster ; à celle, plus touchante encore, des petits enfants anglais, unis pour offrir, en 1918, au moment de la grande bataille, un million de chapelets, de communions et de sacrifices.

Londres honorait la bravoure catholique, l'âme de Jeanne d'Arc. Depuis longtemps, celle-ci était devenue pour eux une héroïne, depuis le siècle même qui suivit sa mort.

Jeanne vengée par les historiens d'Angleterre

Si le populaire avait gardé les imaginations grossières des vaincus d'Orléans ; si le protestantisme, au temps d'Elisabeth, avait remué de nouveau les fangeuses insultes, cependant, dès le XVIe siècle, auprès des Anglais instruits, la légende de Jeanne d'Arc a été redressée par un véritable historien.

Il se nomme Polydore Vergil. Italien de naissance, naturalisé Anglais — son nom porte la trace de sa double nationalité, — Vergil semble avoir été un des pionniers de la critique historique, du moins en son pays d'adoption. Sa méthode insiste sur l'utilisation de *tous* les documents, aussi bien des étrangers que des nationaux ; il met en garde contre la fatale tendance au parti pris, même patriotique.

Déjà, son livre *De Inventoribus rerum*, écrit pour le duc d'Urbino, l'avait fait apprécier, au loin, parmi les lettrés de la Renaissance : l'ouvrage eut plus de cent éditions. Aussi, lorsque, en 1502, Polidoro Virgilio, camérier du pape Alexandre VI, vint en Angleterre parmi les collecteurs du denier de Saint-Pierre, il reçut grand accueil auprès du roi Henri VII Tudor. Dès 1505, celui-ci lui demandait d'écrire l'histoire de son royaume.

L'érudit se mit à l'œuvre, et trente ans plus tard, presque au centenaire du bûcher de Rouen, en 1534, paraissait à Bâle l'important ouvrage *Anglicæ Historiæ Libri XXVI*. Une seconde édition suivait, douze ans après, qui étudiait l'histoire anglaise jusqu'à 1509, et la troisième édition poussait jusqu'à 1538. En ce long travail, l'historien avait élagué les fantaisies luxuriantes qui embroussaillaient le *Cycle d'Arthur*, considéré jusqu'alors comme historique, et il avait enfin ruiné par la base la légende officielle de Jeanne la Sorcière, *Joan the Sorceress*.

Depuis lors, la Pucelle sera attaquée peut-être encore par ses anciens ennemis d'Angleterre, elle sera insultée par la tourbe protestante, mais elle sera bientôt surtout admirée.

Dans la pièce d'*Henry VI* elle-même — et c'est peut-être une des retouches de Shakespeare, — Jeanne explique sa beauté par un reflet de celle de Marie, aperçue dans une vision :

> Tandis que mon visage était noir et hâlé,
> Les clairs rayons qu'elle répandit sur moi
> Me donnèrent cette beauté bénie que vous voyez (1).

Le poète Chaucer l'avait déjà montrée :

> Douce comme une fleur, ferme comme une flèche (2).

Au XVIIIe siècle, une des premières œuvres de l'historien et poète lauréat Robert Southey fut le poème, l'épopée de Jeanne d'Arc. La première tragédie de cet enthousiaste avait pour sujet *Robespierre*. Son romantisme, par la suite, s'était épris de la chevalerie, des héros catholiques, et ses études l'ayant amené devant Jeanne d'Arc, il s'extasia. Dans le poème de *Joan of Arc*, publié à Londres, en 1795, l'histoire est fidèlement suivie, bien que l'héroïne seule y soit en scène et que son martyre n'y figure point. La libératrice débite de longues tirades déclamatoires contre le despotisme : il fallait s'y attendre, c'était le goût de l'époque, et celui de Southey. Un autre grand écrivain, un historien celui-ci, Henry Hallam, s'arrête encore avec admiration devant Jeanne d'Arc, dans son livre paru (en 1818) : *a View of the State of Europe during the Middle Ages*, et cet auteur de la *Constitutional History of England*, tout protestant qu'il soit, se montre plus sympathique à l'héroïne catholique et française que Lingard lui-même, l'historien catholique d'Angleterre.

Faut-il ajouter que dans cette foule anglaise, ennemie de Rome, un des plus actifs remueurs d'idées et de peuples, le réformateur John Wesley, montrait publiquement son admiration pour la vierge d'Orléans ?

Au XXe siècle, quand la déliquescence du protestantisme faisait tant d'agnostiques et d'areligieux, l'admiration anglaise pour l'héroïne catholique alla grandissant.

« Moins d'une semaine après son premier combat, écrit le sceptique Andrew Lang, une jeune fille de dix-sept ans avait accompli ce que devait faire Wolfe, sur les hauteurs d'Abraham, et Bruce à Bannockburn : elle avait gagné une des quinze batailles décisives du monde. » (3)

Il est vrai que l'historien, poète et... professeur de religion naturelle Andrew Lang est une des gloires littéraires de l'Ecosse, et tout Ecossais demeure fier de n'avoir eu parmi ses ancêtres que des compagnons fidèles à la Pucelle d'Orléans.

L'Ecosse était la terre d'asile où se serait refugié le pauvre roi de Bourges si Dieu ne l'avait miraculeusement secouru. Les Ecossais furent bien longtemps au cœur de nos meilleures troupes. Du temps

(1) *That beauty am I bless'd with which you see.* (*Henry VI*, acte Ier, scène II.)
(2) *Sweet as a flower and upright as a bolt.*
(3) ANDREW LANG, *The Maid of France* (1909).

de Jeanne, ils étaient au Mont-Saint-Michel, dernière forteresse tenant la mer pour le roi de France. Ils se battaient, et avec quelle ardeur, à la Journée des Harengs !

Avec la Pucelle, ils étaient de toutes les fêtes : à Orléans, à Jargeau, à Reims. Un moine écossais était à Rouen, auprès de la martyre, mais pour la réconforter ; et s'il y eut parmi les Anglais de Compiègne deux officiers à noms écossais, Lang montre, généalogies en main, que ce John Stewart et ce John Montgommery ne sont que de race anglaise, bien loin des Stuarts d'Ecosse.

L'admiration contemporaine

De nos jours, l'admiration britannique s'est partout montrée : Rudyard Kipling, l'écrivain le plus représentatif de l'Empire, a célébré Jeanne d'Arc ; le journal le plus anglais, le *Times*, fit plusieurs fois son panégyrique. Faut-il noter l'admiration de Mark Twain, l'humoriste ? Faut-il rappeler ces groupes d'officiers anglais que l'on voyait, pendant la guerre, apporter des gerbes de fleurs aux pieds de la Pucelle, à Paris, à Versailles, à Rouen ?

Un des plus fameux correspondants militaires, anobli depuis peu, pour ses vaillantes campagnes, Sir Philip Gibbs, K. B. E., a raconté, dans les journaux, les impressions de ses compagnons d'armes à l'égard de notre héroïne française. Philip Gibbs est catholique, mais il est Anglais et journaliste : son témoignage n'en a peut-être que plus de saveur.

Un de ses articles a pour titre *Jeanne d'Arc. La signification de sa vie pour l'Angleterre et pour la France* (1).

« Pendant la guerre, en combien d'églises de France nos soldats d'Angleterre ou d'Ecosse entraient-ils, leur casque d'acier sous le bras, et puis s'arrêtaient un long moment à regarder la statue d'une jeune fille vêtue d'une armure, et qui tenait une petite bannière brodée avec des lys de France ! « Joan of Arc », murmuraient nos hommes, passant avec un froissement de bottes mouillées vers une autre statue...

» Ainsi donc, ils savaient le nom de la jeune fille vêtue d'acier. Que savaient-ils de plus ? je ne pourrais le dire, bien que plusieurs, je pense, eussent le souvenir d'une héroïne française brûlée, pour une raison ou pour autre, sur le bûcher de Rouen.

» Mais beaucoup de nos jeunes officiers, ayant un peu plus de lecture que les hommes du bataillon, savaient beaucoup de choses sur la vieille histoire de Jeanne la Pucelle, *Joan the Maid*, et, à Paris, où sa statue dorée étincelle au soleil, à Rouen, sous les murs de l'antique cathédrale, près de laquelle elle demeura enchaînée avant son supplice, ces officiers britanniques trouvent bien étrange et douloureux le souvenir de ces soldats d'il y a cinq cents ans, Anglais comme eux, mettant la main à la capture et à la mort de cette héroïque fille des champs, qui, conduite, croyait-elle, par l'appel de l'Esprit, devait sauver la France de la ruine et du démembrement.

« Ce fut un horrible crime, disait un officier anglais. Son peuple l'a vendue et nous l'avons achetée... La plus belle héroïne qui fut jamais ! »

« Les Ecossais n'y furent pour rien », répliquait un officier des *Gordons*. « Les soldats d'Ecosse se battirent pour elle, les chevaliers d'Ecosse l'escortaient au combat, et un moine d'Ecosse était auprès d'elle quand elle mourut. »

« Jeanne d'Arc appartient aussi bien à l'histoire de l'Angleterre qu'à celle de la France. La honte, qui fut nôtre, en son genre de mort, n'était pas plus profonde — et combien elle le fut ! — que la honte des Français qui l'abandonnèrent. Mais il n'est aucun Anglais qui ne se réjouisse aujourd'hui de notre expulsion hors de France par l'effort de Jeanne d'Arc...

» Elle eut cette prévision ou cette espérance qu'un jour Français et Anglais seraient unis dans une croisade contre les puissances du mal. En souvenir de cette alliance qui amena la victoire, la Grande-Bretagne devrait accepter d'enthousiasme la proposition d'élever en France, à Reims ou sur quelque autre champ de bataille, un monument à Jeanne d'Arc, comme un tribut d'honneur à l'immortel esprit de la Pucelle. En honorant la paysanne de Domremy, la sainte, l'héroïne, la martyre, nous voulons aussi honorer la France et l'âme féminine française, dont nous avons vu le courage et les souffrances durant cinq années d'agonie, et dont Jeanne elle-même était le type le plus beau, le plus achevé. »

Cette fière et triomphante statue de Jeanne brisant ses chaînes, et qui domine toute la ville de Rouen, tout l'estuaire de la Seine où ses cendres furent jetées, et tout l'horizon de mer, jusqu'à l'Angleterre, dirait-on, cette Pucelle délivrée et admirée ainsi de ses anciens bourreaux, de quels yeux doit-elle regarder, au loin, la côte anglaise ?

Aveux anglais

Longtemps et souvent encore aujourd'hui, le supplice de Jeanne, vu par des yeux britanniques, paraissait également imputable aux Français de Charles VII et aux Anglais d'Henri VI. Les plus perspicaces néanmoins apercevaient la division profonde creusée, en France, par la guerre de Cent Ans, par les manœuvres anglaises et les ambitions féodales ; ils distinguaient alors le loyalisme armagnac de ce lamentable séparatisme bourguignon, résigné au joug étranger. Enfin ces yeux ont reconnu le vrai peuple de France fidèle au roi, fidèle à Jeanne, et priant pour celle-ci quand celui-là, Charles VII, et son entourage oubliaient trop la libératrice. Alors déjà ne fallait-il pas distinguer l'âme du peuple et tel geste de son gouvernement ?

Aujourd'hui, la sincérité anglaise admet non seulement sa plus grande part de responsabilité, mais l'ignominie des procédés judiciaires.

A propos de la reprise des vêtements d'homme, prétexte de la condamnation de Jeanne, Andrew Lang écrit : « En tout cas les Anglais avaient *intentionnellement* laissé le vêtement défendu à sa portée. »

Et il rappelle les accablantes dépositions des témoins.

« La Pierre atteste que la Pucelle affirma publiquement que les Anglais lui avaient fait beaucoup de tort et de violence, quand elle était vêtue d'habits de femme. »

Du 24 au 27 mai 1431, Jeanne avait, la nuit, ses jambes prises dans des fers, par deux lourds anneaux. « Ladvenu témoigne qu'un *millourt* d'Angleterre essaya de la forcer. Manchon dit que ses gardes voulaient lui faire violence. » Voici, du même historien, quelques délicates remarques :

« La duchesse de Bedford, après avoir constaté avec Anna Bavin (au matin de l'exécution) la virginité de Jeanne, avait donné l'ordre à Gray, à Talbot et aux autres de ne pas lui faire violence. La noble dame lui envoya, à ce moment, un tailleur, Jean Simon, avec une robe, Pendant l'essayage, le misé-

(1) Philip Gibbs, *Joan of Arc. The meaning of her life to England and France.* (*Universe*, 7. 5. 20.)

rable lui prit le sein, et il reçut un soufflet. »

Ailleurs, Andrew Lang rapporte le récit d'un Allemand, Eberhard Windecke, trésorier de l'empereur Sigismond. Jeanne revenant d'Orléans rencontre le Dauphin. Elle s'incline : « Le roi la fait relever. Il témoignait d'une si grande joie qu'on crut qu'il allait l'embrasser. » Et l'historien anglais ajoute : « Certes, aucun de nos princes Stuarts n'aurait été aussi réservé. »

Pareille réserve, en effet, était loin de l'imagination anglaise, au temps des Stuarts, d'Elisabeth et surtout d'*Henry VI*.

Les historiens anglais plus sincères parfois que certains des nôtres

Les historiens anglais corrigent même, quand il le faut, les erreurs ou les faiblesses des historiens de France.

Le P. Wyndham, à propos des deux formules d'abjuration, écrit :

« En lisant seulement le procès, on ne soupçonnerait point qu'il existe une formule autre que la plus longue ; et par ailleurs, en étudiant l'ouvrage de M. Anatole France, on n'imaginerait jamais qu'il y en eut une autre que la plus courte. M. France a entièrement supprimé la longue cédule. » (1)

Dans la vie de *Saint Joan of Arc* publiée, cette année, à New-York, le P. Denis Lynch, S. J., dit de Quicherat :

« Bien que droit et loyal, bien que sincère admirateur de Jeanne d'Arc, son absence de foi nuit à l'étude de ses documents sur la foi de son héroïne. De quelques pièces importantes, Quicherat ne donne que certains passages incomplets, avec, de-ci de-là, des notes insuffisantes et peu bienveillantes même. Ailleurs, l'ouvrage de Quicherat se révèle inexact et incomplet. » Aussi le P. Lynch paye-t-il un tribut d'hommage au travail admirable du P. Ayroles, S. J., « auquel ses recherches infatigables valurent, dans les actes de la béatification, le titre d'historien *par excellence* de Jeanne d'Arc ».

Notons ici que les anciens Ordres religieux ont pu avoir diverses attitudes au temps et autour de Jeanne d'Arc, mais la Compagnie de Jésus fut toujours ardente à la défendre et à l'honorer. La première pièce publiée sur Jeanne d'Arc était d'un Jésuite de Pont-à-Mousson. Or, les Jésuites anglais se distinguent aujourd'hui par leur ferveur en un culte pour eux assez méritoire ; il suffit de nommer encore les PP. Thurston, Bampton, Moran, et le plus fameux des prédicateurs de Londres, le P. Bernard Vaughan.

Magnifique hommage du protestant Andrew Lang

Si, des historiens catholiques, on revient aux sceptiques et aux protestants, on retrouve Andrew Lang devant la virginale figure et devant ses pseudo-historiens. Le sceptique Lang appuie le libre-penseur Quicherat en son acceptation des faits surnaturels, de trois faits, tout au moins : la connaissance du secret royal, l'annonce de la blessure devant Orléans, la découverte de l'épée à Fierbois. Il fait sienne la parole de l'érudit français : « Cela est assis sur des bases si solides qu'on ne peut le rejeter sans rejeter le fondement même de l'histoire. » (2)

Sans doute, M. Anatole France a publié « une excellente bibliographie », mais il parle « avec une singulière inexactitude » de l'ignorance idiote de Jeanne — « aucun des textes cités n'en dit mot », — de l'influence du prêtre Jacob, « il n'avait alors que huit ans » ! Ainsi s'effondre toute la théorie de direction cléricale et d'endoctrinement...

« M. France évolue dans la brume des erreurs contradictoires. » Références fausses, faits interprétés, brodés, déformés, groupements arbitraires de traits distincts pour en combiner une historiette. Dans les documents, « il n'y a rien de tout cela », déclare à chaque instant le critique anglais.

Anatole France a besoin que le page d'Aulon soit un garçon très besogneux, un pauvre. A cet effet, il cite Dunois, Procès III, 15. Mais Andrew Lang redresse vertement l'erreur. « Dunois ne dit pas un mot sur la pauvreté d'Aulon, qui était membre du Conseil royal. M. France ignore ce fait. »

L'exactitude historique amène encore Andrew Lang à corriger la *Joan of Arc* de M. F.-C. Lowell et, par ricochet, le pénible travail de Thalamas.

Puis le sceptique est amené à l'explication des faits surnaturels, et alors jaillissent à ses yeux certains rapprochements providentiels entre Jeanne et son conseil céleste. Entre la guerrière et saint Michel, ce gardien armé du ciel et de la France, le lien est éclatant. « L'archange gardait, contre les Anglais, le château de Saint-Michel, en Normandie », une des trois pointes du front triangulaire resté français, dont Vaucouleurs et Orléans tenaient les autres extrémités. La ressemblance est frappante aussi entre Jeanne répliquant aux juges et sainte Catherine confondant les philosophes. Cependant, « l'habileté dialectique avec laquelle sainte Catherine vainquit les docteurs d'Alexandrie n'a pas dû être, pour l'ignorante qu'était Jeanne, le côté le plus attrayant de sa légende. La ressemblance n'en existe pas moins, même dans le désir, commun à ces deux vierges, de persuader, de convertir leurs adversaires. « Son premier désir, note Lang, était de *persuader* les Anglais de s'en aller chez eux paisiblement comme les alliés et non comme les fléaux de France. »

A côté de sainte Catherine, sainte Marguerite venait conseiller Jeanne. L'écrivain écossais ne saurait oublier que sainte Marguerite de Hongrie, jetée par la tempête en Ecosse, épousa le roi Malcolm III et mourut à Edimbourg.

Parmi ces visions, Andrew Lang évoque encore auprès de notre Jeannette l'image de Bernadette Soubirous ; et le sceptique, troublé, respectueux, s'efforce de comprendre.

Si l'histoire anglaise a d'elle-même rétabli les faits au détriment de l'amour-propre national, il est piquant de voir combien, par la force des choses, par leur souci d'exactitude scientifique, des historiens protestants et athées n'en deviennent pas moins, ici, de véritables hagiographes.

III — Jeanne fêtée comme une sainte

« Nous avons brûlé une sainte ! » disait-on autour du bûcher de Rouen. C'est la vie d'une sainte, en effet, que tout historien sincère est obligé ici d'enregistrer, et l'histoire de la guerre de Cent Ans finit sur une hagiographie.

Hagiographie incontestable, le *Times* lui-même en convient. « Le décret de canonisation, écrit-il, est joyeusement acclamé comme un hommage mérité à l'héroïsme de la vertu. Jeanne fut une *sainte*, si jamais sainte il y eut : elle a accompli un miracle incontestable. » (1)

(1) P. Wyndham, S. J. *Dublin Review* (juillet 1908).
(2) Andrew Lang, *The Maid of France*. Appendice D.

(1) *Times* (20 mai 1920).

Si la haute opinion protestante s'exprime aujourd'hui de cette sorte, la pensée catholique s'était depuis longtemps déjà hautement prononcée sur la sainteté de notre Pucelle.

Instances auprès du Saint-Père

Auprès du Pape, la persévérance de Mgr Dupanloup avait aplani bien des difficultés, mais une intervention de Newman vint encore aider à la cause.

« Je demande à Votre Sainteté de daigner, pour le bien de la société, pour l'intérêt de la religion, pour la consolation et la gloire de la France, accorder votre signature à l'introduction de cette cause. »

Un peu plus tard, un autre prince de l'Eglise, une des plus aristocratiques figures d'Angleterre, le cardinal Manning, allait encore plus avant.

« Bien que descendant de ceux qui condamnèrent injustement et firent cruellement mourir la Pucelle d'Orléans, je suis heureux, moi, indigne métropolitain d'Angleterre, de joindre mes instances à celles des évêques de France pour demander au Saint-Siège l'inscription de la servante de Dieu au catalogue des saints. » (1)

C'était bien la réponse de l'Eglise catholique d'Angleterre au souhait de l'Eglise de France, que nous entendions exprimer jadis, à Paris et à Orléans.

Les anglicans eux-mêmes ont vibré à l'unisson.

« Une telle figure, disait de Jeanne d'Arc un clergyman protestant cité par Mgr Dupanloup, c'est un soutien pour notre foi, une splendeur pour l'âme humaine, et *sa place est dans les temples.* »

Souhait réalisé même parmi les protestants. La chapelle anglicane de Morgaret street, à Londres, s'est ornée d'une statue de Jeanne d'Arc. Il est vrai que l'image d'Edith Cawell apparut aussi, et combien glorifiée, dans les églises anglicanes, plus accueillantes aujourd'hui qu'autrefois, plus intelligentes enfin du culte des images. Westminster Abbey n'a-t-il pas rétabli, au tympan d'un de ses portails, l'image de la Très Sainte Vierge Marie ?

Les fêtes de la béatification

Au soir du 18 avril 1909, de ce glorieux jour de béatification, glorieux pour Jeanne et pour le drapeau de France, dans une réunion solennelle, deux évêques catholiques anglais se lèvent pour faire amende honorable au nom de l'Angleterre, et ils lisent une lettre de celui qui doit être un jour le cardinal Bourne, archevêque de Westminster, sur la *Revanche de Jeanne.*

De même qu'en 1502 les dames et jeunes filles d'Orléans avaient élevé à leurs frais un monument à Jeanne d'Arc, ainsi l'âme féminine et catholique de Londres veut-elle édifier, sou à sou, un durable et pieux et splendide mémorial. Ce sera la première pierre, la première mosaïque, de la future décoration dont se doit revêtir la nouvelle Westminster, la haute cathédrale de briques, dominant tout l'Ouest londonien.

Une *penny collection,* une quête sou à sou, au moyen de cartes postales, fut faite par la Ligue des femmes catholiques, et le monument se trouva prêt pour les fêtes de la béatification. Depuis lors, surtout depuis 1920, malgré l'énorme augmentation du prix des œuvres d'art, la C. W. L. (*Catholic Women's League*) veut agrandir et embellir encore ce cher monument de réparation publique et d'admiration. Son Comité de *Jeanne d'Arc* et son active secrétaire, Miss Fitz Roy Kelly, avaient recueilli dans ce but, en juillet dernier, près de cent livres sterling (1).

La cathédrale londonienne est sombre encore en sa robuste construction de briques. Seules, les colonnes de marbre précieux éclairent les profondes nefs. Mais entre les somptueuses colonnes apparaît, au-dessus des foules anglaises, parmi les flammes allumées de leurs mains, mais flammes aujourd'hui de prière et d'apothéose, parmi les cierges et les fleurs, l'éclatante mosaïque de sainte Jeanne d'Arc, encadrée de drapeaux.

Un jour même, au jour de la canonisation, on vit exposée devant la Pucelle et devant le public anglais l'armure authentique, la fameuse *armure blanche,* d'acier poli, qui s'exposait jadis d'Orléans à Reims et à Compiègne, et que son détenteur actuel, un prince de Bourbon, prêtait à Westminster en cette glorieuse Ascension de 1920.

La relique précieuse, conservée autrefois en place d'honneur au Versailles de Louis XIV, revint ensuite à la famille d'Orléans. Elle fut offerte, dit-on, il y a quelques années, au président de la République française, pour la ville d'Orléans. L'offre resta sans réponse (2).

Voici, au printemps de 1915, une fête française à la cathédrale catholique de Westminster. Un prédicateur monte en chaire et commence : *Au nom du Père, et du Fils...* tout un sermon en français sur Jeanne d'Arc et son rêve enfin réalisé, l'union anglo-française contre le Turc. Puis, émouvante surprise ! notre cantique, à nous, « Pitié, mon Dieu... » chanté dans la cathédrale de Londres ! « C'est pour *notre* patrie », répètent les voix dont l'accent n'est pas le nôtre. Après la bénédiction, ah ! alors le coup de grâce : la *Marseillaise* jouée sur le grand orgue de Westminster ! Jeanne d'Arc était au centre de cette fête, toute rayonnante, là-bas, entre les colonnes aux socles fulgurants de Labrador.

Les fêtes de la canonisation

Mais nous sommes en 1920, au jour de la canonisation. « Ce nom, cette gloire — écrit le *Tablet* à propos de Jeanne — sont célébrés en des processions religieuses, en des cortèges historiques, dans l'Ancien et dans le Nouveau Monde britanniques, et des voix, par dizaines de mille, acclament la virginale figure de la Pucelle défilant, à cheval, dans les rues de Westminster et sur le Ford Campus de New-York. » (3)

« En fait, chaque paroisse des diocèses londoniens a célébré, du haut de la chaire, la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, et, selon le désir des évêques, nombre de processions solennisaient cet événement. » (4)

Les cortèges furent particulièrement splendides aux deux bouts de Londres : dans le quartier aristocratique de *Westminster* et parmi les dockers du *East End.*

Les processions de Jeanne d'Arc dans Londres

La reconstitution historique, le *pageant* de Westminster, attirait autour de la cathédrale une foule comparable à celle du Congrès eucharistique international de 1911, quand l'ostensoir s'élevait au-dessus de la coupole byzantine, bénissant l'immense ville d'affaires et de fumée.

(1) Billecocq, *Les Anglais et Jeanne d'Arc* (*Revue de l'Archiconfrérie de N.-D. de Compassion*, 1909).

(1) *The catholic Women's League Magazine* (juillet 1920).
(2) *Universe* (21 mai 1920).
(3) *Tablet* (22 mai 1920).
(4) *Universe* (21 mai 1920).

Bien avant l'heure fixée, les alentours de la cathédrale et le parcours de la procession ne présentaient, disent les journaux, « qu'une masse compacte d'êtres humains ». Fenêtres, réverbères, conduites d'eau, tout sert à accrocher des spectateurs. A coup sûr, le spectacle en vaut la peine.

Une jeune fille en armure s'avance à cheval. Elle tient cette bannière fleurdelisée devant laquelle ont fui les meilleures troupes d'Angleterre et ses plus fameux officiers. Le cheval, un vrai cheval de guerre, est mené à la bride par un page du xve siècle, et d'autres pages, en costume de l'époque, des petits paysans ou paysannes de chez nous — les enfants du quartier français, — passent en triomphe aux côtés de leur libératrice, précédés et suivis par une magnifique escorte d'honneur, toute anglaise, celle-là : l'amende honorable en action ; une action de 3 000 personnes, défilant pendant une heure et demie, en colonnes par quatre, à travers Londres.

Police à cheval, scouts, groupes venus des paroisses, des écoles, de toutes les institutions religieuses, groupes pittoresques, celui de la Ligue des femmes catholiques, par exemple, en voile bleu maintenu au front par un cercle d'or.

Immédiatement devant Jeanne, un cortège de prêtres, comme à Orléans. L'Université de Londres se reconnaît à la robe et à la coiffure en galette carrée (*the wafer*) ; les infirmières catholiques, aux corsages si souvent décorés à la guerre ; nos attachés d'ambassade militaire et naval auprès du représentant officiel de l'ambassadeur de France, retenu alors par la conférence de Hythe ; le maire de Westminster, le président du Conseil municipal de Londres, *Alderman Gilbert, chairman of the London County Council.*

La foule chante :

Bien que nos pères, un jour, t'aient insultée,
Vois leurs enfants t'acclamer aujourd'hui,
Sainte et virginale héroïne du ciel.

Vois ce pays que tu as tant aimé
Jonché des corps de nos soldats,
Nous avons payé envers toi notre dette,
Pour ta cause notre jeunesse a versé son sang.

Et la foule chante son amende honorable pour laquelle des poètes, et des meilleurs, voulurent travailler ; Albert Purdie, Eric Shepherd, Katharine Tynan. Puis le chant s'interrompt pour se reposer au cliquetis et au murmure des chapelets.

Mais plus impressionnant est le silence subit de l'énorme masse humaine au moment où passait la sainte héroïne à cheval. Miss Margaret Laing, qui la représente, est la petite-fille du vice-amiral Sir William Hewett, et la famille Laing s'illustra au service de l'Eglise.

Au retour de la procession, la vaste cathédrale byzantine se trouve trop étroite. Une cérémonie spéciale a dû s'organiser au dehors, pendant qu'à l'intérieur s'achève la fête par le panégyrique du P. Moran, S. J., et dans la bénédiction solennelle.

Dehors, un autel érigé en plein air s'orne de lauriers et des drapeaux unis d'Angleterre et de France. Jeanne d'Arc arrive là, toujours à cheval ; elle assiste au panégyrique, prêché devant la foule de Londres par le P. Bampton.

« Cette journée, s'écrie le Père Jésuite, voit le redressement d'une grande injustice, d'une injustice vieille de cinq siècles, injustice faite à une innocente jeune fille de dix-neuf printemps, condamnée aux flammes comme sorcière et comme hérétique.

» Nous avons pleinement reconnu notre faute. Nous avons fait notre possible pour la réparer. Aujourd'hui, aucun écrivain anglais n'oserait accuser Jeanne de sorcellerie. »

Et, devant pareil auditoire, l'orateur ne craint pas de toucher à de délicates mais pressantes questions :

« Le temps amenait la revanche. Notre crime ne fut pas seulement celui de la nation anglaise et de ses complices, l'Eglise y fut mêlée par l'action de prélats tels que l'évêque de Winchester et l'évêque de Beauvais. Mais le catholicisme n'a point à les défendre ; il ne prétend à aucune infaillibilité pour ses ministres, en pareil cas.

» L'Eglise se devait à elle-même de réviser le jugement et la canonisation est une révision triomphale. Tous les outrages s'y transfigurent en une auréole de sainteté.

» Nous, catholiques, mais fils de ceux qui souillèrent le renom de la catholicité par ce crime affreux, nous voici assemblés pour le répudier et pour remercier Dieu que cette injustice ait été réparée. »

L'orateur adresse alors les plus aimables paroles aux représentants officiels de la France, présents à la cérémonie, il félicite « la Fille aînée de l'Eglise de la gloire que lui apporte la plus jeune de ses filles canonisées ».

Un des pires malentendus de l'Histoire a été rectifié, ne pourrait-on y voir le prélude d'un autre et plus grand redressement ?

« Au temps de Jeanne, la France et l'Angleterre avaient un bien en commun — leur foi religieuse, — bien qui fut, depuis lors, perdu. L'Eglise fut la victime d'une mésintelligence cruelle. Que ce soit donc la gracieuse, la féminine mission de la sainte Pucelle d'Orléans, de résoudre le désaccord. »

La bénédiction du Saint Sacrement descend ensuite sur la foule, et quand les têtes se relèvent, la *Marseillaise* éclate du côté des *gardes irlandaises*, qui suivent, une fois de plus, les drapeaux de France. Mais ces accords valent-ils le triple *hip ! hip ! hurrah for Joan !* l'amende honorable en *three cheers* (triple ban) de la foule britannique ?

A l'autre bout de Londres, au quartier populaire du *East End* de douteuse réputation, un autre *pageant* attirait la foule mêlée, dans *Commercial Road*. L'Angleterre ne boude point les processions pieuses. Dans la rue, défilaient, en une série de tableaux vivants, les saints patrons du Royaume-Uni : saint Patrick d'Irlande, saint André d'Ecosse, saint David des Galles, saint Georges d'Angleterre, et à leur suite le nouveau martyr d'Irlande, le bienheureux Olivier Plunket, et enfin Jeanne d'Arc. Le fameux prédicateur de la haute société et des dockers de Londres, le P. Bernard Vaughan, haranguait la foule, et les entrepreneurs de cinéma tournaient un film sensationnel.

A Bolton, dans le diocèse de Salford, le cheval de la Pucelle avait une escorte de sept officiers, de vrais officiers français en uniforme, et la *Marseillaise* se faisait de nouveau un chant pieux.

La mentalité nouvelle et la leçon apologétique furent soulignées encore dans le mandement adressé le 9 mai à son diocèse par l'évêque de Clifton.

« Nous sommes familiarisés depuis notre enfance avec l'héroïne de Domremy... Nous l'avons suivie par la pensée à l'assaut d'Orléans... Nous avons été émus de pitié au souvenir des mauvais traitements subis, de la prison, du bûcher et des cendres jetées à la Seine *par des Anglais*. Hélas ! faut-il que, parmi ses juges, il y eût un évêque de France et un cardinal d'Angleterre ? Allons-nous les condamner ?

Assurément, et nous le devons, car les péchés et même les crimes de l'un de ses membres n'atteignent point la situation de l'Eglise. Personne ne prétendit jamais qu'un évêque, un cardinal et même un Pape fussent impeccables. »

La dette anglaise à sainte Jeanne d'Arc et à la France

La réparation anglaise à Jeanne d'Arc, celle tout au moins des catholiques, prit une autre forme encore, et plus durable. Voici l'idée lancée dans les journaux par un prêtre :

« Tandis que se clôturent les fêtes de la canonisation de sainte Jeanne d'Arc, ne serait-il pas opportun pour nous, catholiques d'Angleterre, d'établir, en l'honneur de la glorieuse Pucelle de France, quelque souvenir durable, comme le serait une église ?

» On a beaucoup parlé, et avec raison, de notre faute comme nation dans la condamnation à mort, et de ce seul fait une réparation spirituelle était due. Mais il y a une autre raison, et non moins pressante pour nous.

» En sauvant son pays de la domination étrangère, sainte Jeanne sauvait aussi la foi de son peuple, et, indirectement, notre foi à nous. Il n'y a aucun doute que si les deux couronnes de France et d'Angleterre eussent été réunies alors, un siècle après la Pucelle, au temps de la Réforme, la puissance de l'Angleterre protestante, jointe aux forces armées de la faction huguenote, aurait été, humainement parlant, irrésistible.

» La France arrachée à l'Eglise, les restes souffrants du catholicisme anglais n'auraient pas trouvé le secours et la consolation des Séminaires de Douai, de Saint-Omer, d'autres pieuses et savantes institutions qui lui furent d'un si grand secours aux années de persécution. Oui, notre dette à sainte Jeanne doit être rapidement payée. » (1)

L'idée était dans l'air, elle fut aussitôt accueillie. On répondait :

« De divers côtés se manifeste la pensée que la canonisation de sainte Jeanne d'Arc offre une occasion unique pour les catholiques anglais de payer à la France une dette déjà bien ancienne et dette indiscutable. Le cordial accueil, l'abri sûr offert par la France à nos exilés et à nos futurs martyrs, au temps des lois persécutrices, éveillent en nos cœurs, même après plusieurs siècles, les sentiments de la plus vive gratitude.

» Le regretté évêque de Brentwood nous montrait, en ses vastes et savants ouvrages, comment les exemples et les souffrances du clergé français émigré furent, au temps qui précédait notre bill d'émancipation, un facteur important parmi les diverses causes qui contribuèrent à la résurrection du catholicisme en Angleterre.

» La dette que nous contractions ainsi n'est pas encore payée, mais l'heure est certainement venue de satisfaire, du moins en partie, à nos obligations. Nous venons d'acquérir, à Chadwell Heath, un emplacement élevé et commode pour l'érection d'une paroisse, en un endroit central. Il a été décidé, avec l'assentiment chaleureux de l'autorité ecclésiastique, que la nouvelle paroisse serait sous le patronage exclusif de sainte Jeanne d'Arc. Elle sera, pensons-nous, la première église dédiée, en Angleterre, à la sainte Pucelle. » (2)

En remerciement de cette généreuse réponse, le P. Bernard Kelly fait une intéressante remarque :

« Je suis très heureux que M. le chanoine Palmer ait pu seconder mon idée d'une érection d'église en l'honneur de la glorieuse Pucelle de France. Il fournit un emplacement dont le nom seul éveille de vieux souvenirs anglais. En fait, il eût pu être le théâtre d'un des sanglants combats de la Guerre des Deux Roses, où les Anglais, ennemis de Jeanne, quelque vingt ans après son martyre, tournaient les uns contre les autres leurs épées et leurs masses d'armes. »

La même idée germe ailleurs. Une autre église s'élève en ce moment au Nord de Londres pour grouper les catholiques des quartiers excentriques, et cette église sera dédiée à Jeanne d'Arc.

En cette dette de l'Angleterre à la Pucelle, Mgr Touchet aperçoit quelque chose encore.

« Elle a sauvé deux peuples, écrit-il, le peuple de France et le peuple anglais lui-même, en le contraignant à se retirer du continent et à porter, comme autrefois les Athéniens de Thémistocle, ses destinées sur mer. » (1)

La guerrière était une pacificatrice. Elle a *bouté dehors* l'ennemi, mais elle en eut pitié, comme à Orléans elle avait pitié de Glasdale, son insulteur, qui allait mourir. Cauchon est mort assez misérablement aussi, mais Jeanne pria pour lui.

N'a-t-elle point prié pour le roi d'Angleterre lui-même, pour ce petit Henri VI, alors âgé de neuf ans, et au nom duquel des méchants perpétraient leur crime ? Le roi n'en recueillit que les fruits amers. Or, ce pauvre Henri VI eut cette grâce — n'est-ce point aux prières de Jeanne qu'il la devait? — la grâce difficile et haute d'utiliser chrétiennement ses revers. Henri VI, brûleur officiel, mais irresponsable, de Jeanne d'Arc, allait être canonisé lui-même quand la Réforme, rompant les traditions de la vieille Angleterre, détrôna tous les saints. Il existe même un office consacré à ce roi vénéré. Son hagiographie fut écrite par le Chartreux Blackman, et les mots avec lesquels le prévôt actuel d'Eton accorde la robe aux jeunes étudiants sont les paroles mêmes d'Henri VI à ses premiers *Eton boys : « Boni pueri sitis.* »

Toutes ces dettes, l'Angleterre catholique les reconnaît aujourd'hui ; elle regarde avec admiration, elle prie celle qui fut sa victime, son vainqueur et aussi sa libératrice. L'admiration anglaise va maintenant de Jeanne aux autres filles de France, aux Françaises de la guerre, aux Françaises encore des grandes œuvres de Dieu, depuis Geneviève jusqu'à Pauline Jaricot.

« Les canonisations récentes de Rome, écrit *The Universe*, ont mis en lumière ce fait que la France, fille aînée de l'Eglise, fut remarquable, à travers toute l'histoire, pour la conduite des mouvements spirituels. Ce sont très souvent des Françaises qui furent les instruments choisis de l'Esprit-Saint. Ainsi, en Jeanne d'Arc, nous avons le champion de la liberté spirituelle des peuples, tandis qu'une autre Française canonisée, sainte Marguerite-Marie, est l'apôtre de la grande dévotion au Sacré Cœur, centre et cœur de toutes les dévotions. Une troisième fille de la Fille aînée, béatifiée en ces mêmes jours, Louise de Marillac, représente les œuvres de miséricorde corporelle, et sa règle devint dans l'Eglise comme la règle pratique de la charité. »

J. GUILLERMIN.

(1) Rev. BERNARD KELLY (*Tablet*, 30 mai 1920).
(2) Chanoine PALMER (*Tablet*, 5 juin 1920).

(1) Mgr TOUCHET, *Vie de sainte Jeanne d'Arc* (1920, p. 208).

Imp. P. FERON-VRAU, 3 et 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. — *Le gérant :* A. FAIGLE.